

---

# **BUDGET DU MANITOBA 2015**

Disponible en d'autres  
formats, sur demande



**Les documents offerts sur le site Internet [www.gov.mb.ca/finance/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/finance/index.fr.html) comprennent :**

- Discours du Budget 2015 du Manitoba
- Budget 2015
- Budget des dépenses et des recettes pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016
- Bulletin de nouvelles fiscales
- Rapports financiers
- Points saillants de l'économie du Manitoba
- Statistiques économiques

### **Disponibles en d'autres formats, sur demande**

**This document is available in English on the Internet at [www.gov.mb.ca/finance](http://www.gov.mb.ca/finance)**

**Information available at that site includes:**

- The 2015 Manitoba Budget Address
- Budget 2015
- Budget Papers
  - A Economic Review and Outlook
  - B Supplementary Financial Information
  - C The Manitoba Advantage
  - D Update on Fiscal Arrangements
  - E Reducing Poverty and Promoting Social Inclusion
- Estimates of Expenditure and Revenue for the Fiscal Year Ending March 31, 2016
- Tax News
- Financial Reports
- Economic Highlights
- Economic Statistics

**Available in alternate formats upon request.**



Imprimé sur du papier recyclé.

ISSN 1913 - 2492

---

## BUDGET 2015

---

### TABLE DES MATIÈRES

BUDGET SOMMAIRE 2015-2016 .....	1
STRATÉGIE DE GESTION FINANCIÈRE .....	7

### ANNEXES

1 STATISTIQUES FINANCIÈRES SOMMAIRES DU MANITOBA.....	21
2 BUDGET SOMMAIRE – GUIDE DE L'UTILISATEUR .....	27
3 ENTITÉS INCLUSES DANS LE BUDGET SOMMAIRE (PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT).....	37

### DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

- A. Economic Review and Outlook (en anglais seulement)
- B. Supplementary Financial Information (en anglais seulement)
- C. The Manitoba Advantage: More Affordable For Families And More Competitive For Businesses (en anglais seulement)
- D. Update on Fiscal Arrangements (en anglais seulement)
- E. Reducing Poverty and Promoting Social Inclusion (en anglais seulement)



---

## ■ AVANT-PROPOS

Le Budget 2015 fournit un aperçu financier du périmètre comptable du gouvernement, qui inclut les opérations fondamentales du gouvernement, les organisations de la Couronne, les entreprises publiques et les organismes du secteur public tels les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les universités et les collèges. Le Budget sommaire du Manitoba est conforme aux normes comptables établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et respecte entièrement les principes comptables généralement reconnus (PCGR).

Par souci de transparence et par respect de l'obligation de rendre compte, les tableaux 1 et 2 du présent document présentent de l'information sur le Budget sommaire et la conciliation avec les dépenses et les recettes liées aux opérations fondamentales du gouvernement.

En outre, le Budget 2015 contient une version actualisée de la Stratégie de gestion financière, une stratégie qui énonce les priorités du gouvernement en matière de gestion des finances, ainsi que des résultats mesurables pour chacune des priorités. Un rapport sur ces résultats sera présenté à l'automne 2016.

L'information fournie dans le présent document aidera le public à apprécier le contexte fiscal et l'état de la situation financière de la Province.



# **BUDGET SOMMAIRE 2015-2016**

## BUDGET SOMMAIRE

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016

avec données comparatives pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	<b>Budget 2015-2016</b>	<b>Prévisions de 2014-2015</b>	<b>Budget 2014-2015</b>	<b>Variation en % pour 2015-2016</b>	
				<b>par rapport à 2014-2015 Prévisions</b>	<b>Budget</b>
(en millions de dollars)					
<b>SOURCES DE RECETTES</b>					
Impôts	3 852	3 674	3 632	4,8	6,1
Autres taxes et impôts	4 121	3 978	4 232	3,6	(2,6)
Droits et autres recettes	2 140	2 131	2 039	0,4	5,0
Transferts fédéraux	3 881	3 912	3 793	(0,8)	2,3
Recettes nettes des entreprises publiques	759	855	692	(11,2)	9,7
Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets	<u>210</u>	<u>234</u>	<u>242</u>	(10,3)	(13,2)
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<u>14 963</u>	<u>14 784</u>	<u>14 630</u>	1,2	2,3
<b>SECTEURS DE DÉPENSES</b>					
Santé	6 088	5 900	5 787	3,2	5,2
Éducation	3 788	3 709	3 893	2,1	(2,7)
Services à la famille	1 151	1 121	1 107	2,7	4,0
Développement des communautés, de l'économie et des ressources	2 427	2 352	2 255	3,2	7,6
Justice et autres dépenses générales	1 239	1 319	1 223	(6,1)	1,3
Service de la dette	<u>842</u>	<u>845</u>	<u>872</u>	(0,4)	(3,4)
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<u>15 535</u>	<u>15 246</u>	<u>15 137</u>	1,9	2,6
Ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice	<u>(150)</u>	<u>(38)</u>	<u>(150)</u>		
<b>RECETTES (PERTES) NETTES</b>	<u>(422)</u>	<u>(424)</u>	<u>(357)</u>		

### NOTES :

- Les chiffres du Budget de 2014-2015 et les prévisions de 2014-2015 publiées dans le rapport financier du troisième trimestre ont été rajustés de manière à être conformes à la présentation actuelle du périmètre comptable du gouvernement.
- Les recettes et les dépenses détaillées pour l'exercice 2015-2016 et la conciliation avec les sommes indiquées pour les opérations fondamentales du gouvernement se trouvent dans les tableaux 1 et 2.
- Les ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice pourraient constituer une augmentation des recettes ou une diminution des dépenses.
- Les données ne correspondent pas nécessairement aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

---

## ■ BUDGET SOMMAIRE 2015-2016

### Recettes

Les recettes en 2015-2016 devraient dépasser de 179 millions de dollars les prévisions de 2014-2015, ce qui représente 1,2 % de plus que prévu.

Les recettes de la catégorie Impôts devraient croître de 178 millions de dollars, compte tenu de la progression attendue de 148 millions de dollars des recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers et de la progression de 30 millions de dollars du côté des impôts sur les bénéfices des sociétés. Dans la catégorie Autres taxes et impôts, le Budget 2015 prévoit une hausse de 143 millions de dollars, soit 3,6 %, en raison d'une croissance projetée des recettes tirées de la taxe sur les ventes au détail et des taxes sur les carburants, ainsi que des recettes provenant de la taxe sur le tabac et des impôts sur le capital des grandes banques, des corporations de fiducie et des corporations de prêts. Par rapport aux prévisions, la catégorie Droits et autres recettes devrait connaître une hausse de 9 millions de dollars, soit 0,4 %. Les recettes nettes des entreprises publiques devraient afficher une baisse de 96 millions de dollars, soit 11,2 %. En outre, on prévoit une diminution des transferts fédéraux de 31 millions de dollars, soit 0,8 %.

### Dépenses

Le total du budget des dépenses est révisé à la hausse de 289 millions de dollars, soit 1,9 %, en fonction des prévisions de 2014-2015.

L'augmentation des dépenses pour la santé est de 188 millions de dollars, soit 3,2 %. Les dépenses liées à l'éducation affichent une hausse de 79 millions de dollars, soit 2,1 %. Les dépenses dans le secteur des services à la famille grimpent de 30 millions de dollars, soit 2,7 %. Les dépenses pour le développement des communautés, de l'économie et des ressources augmenteront de 75 millions de dollars, ou 3,2 %. Les dépenses du secteur Justice et autres dépenses devraient diminuer de 80 millions de dollars, soit 6,1 %. Les frais de service de la dette devraient diminuer de 3 millions de dollars<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Les frais de service de la dette devraient représenter 5,6 cents par dollar de recettes en 2015-2016, soit une réduction de 57,6 % comparativement aux 13,2 cents par dollar qu'ils représentaient en 1999-2000.

Tableau 1

## Budget sommaire des recettes – Détails et conciliation avec le budget des opérations fondamentales du gouvernement

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 (en milliers de dollars)

Source de recettes	OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT	INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION	SOMMAIRE
	Budget des recettes	et recettes d'autres entités comptables	
<b>Impôts</b>			
Impôt sur le revenu des particuliers	3 261 845	-	3 261 845
Impôt sur les bénéfices des sociétés	590 102	-	590 102
<b>Sous-total – Impôts</b>	<b>3 851 947</b>	<b>-</b>	<b>3 851 947</b>
<b>Autres taxes et impôts</b>			
Impôts divers sur les sociétés	279 345	-	279 345
Taxes sur les carburants	335 460	10 275	345 735
Taxe sur les transferts fonciers	90 000	-	90 000
Impôt destiné à l'enseignement et aux services de santé	466 818	(116 435)	350 383
Taxe sur les ventes au détail	2 289 781	2 600	2 292 381
Taxe sur le tabac	252 283	-	252 283
Autres taxes et impôts	17 854	-	17 854
Impôts fonciers pour l'éducation	-	493 315	493 315
<b>Sous-total – Autres taxes et impôts</b>	<b>3 731 541</b>	<b>389 755</b>	<b>4 121 296</b>
<b>Droits et autres recettes</b>			
Amendes et frais et autres frais de justice	52 090	900	52 990
Minéraux et pétrole	18 086	-	18 086
Permis et droits – Automobiles et transports routiers	150 500	-	150 500
Parcs – foresterie et conservation (autres droits)	35 393	300	35 693
Loyer de l'énergie hydraulique	119 026	-	119 026
Frais de service et frais divers	204 192	1 282 254	1 486 446
Partage des recettes des organismes de service spécial	18 070	(18 070)	-
Droits de scolarité	-	277 163	277 163
<b>Sous-total – Droits et autres recettes</b>	<b>597 357</b>	<b>1 542 547</b>	<b>2 139 904</b>
<b>Transferts fédéraux</b>			
Péréquation	1 738 000	-	1 738 000
Transfert canadien en matière de santé	1 229 800	-	1 229 800
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	468 400	-	468 400
Coûts partagés et autres transferts	155 890	289 410	445 300
<b>Sous-total – Transferts fédéraux</b>	<b>3 592 090</b>	<b>289 410</b>	<b>3 881 500</b>
<b>Recettes nettes des entreprises publiques</b>			
<b>Recettes nettes des entreprises publiques</b>			
Société manitobaine des alcools et des loteries	581 500	-	581 500
Société d'assurance-dépôts du Manitoba	-	17 155	17 155
Hydro-Manitoba	-	125 000	125 000
Commission des accidents du travail	-	15 343	15 343
Société d'assurance publique du Manitoba	-	19 954	19 954
<b>Sous-total – Recettes nettes des entreprises publiques</b>	<b>581 500</b>	<b>177 452</b>	<b>758 952</b>
<b>Fonds d'amortissement et autres bénéfiques nets</b>	<b>-</b>	<b>209 799</b>	<b>209 799</b>
<b>Total – Budget des recettes</b>	<b>12 354 435</b>	<b>2 608 963</b>	<b>14 963 398</b>

Tableau 2

## Budget sommaire des dépenses – Détails, conciliation avec le budget des opérations fondamentales du gouvernement et résultat du Budget sommaire

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 (en milliers de dollars)

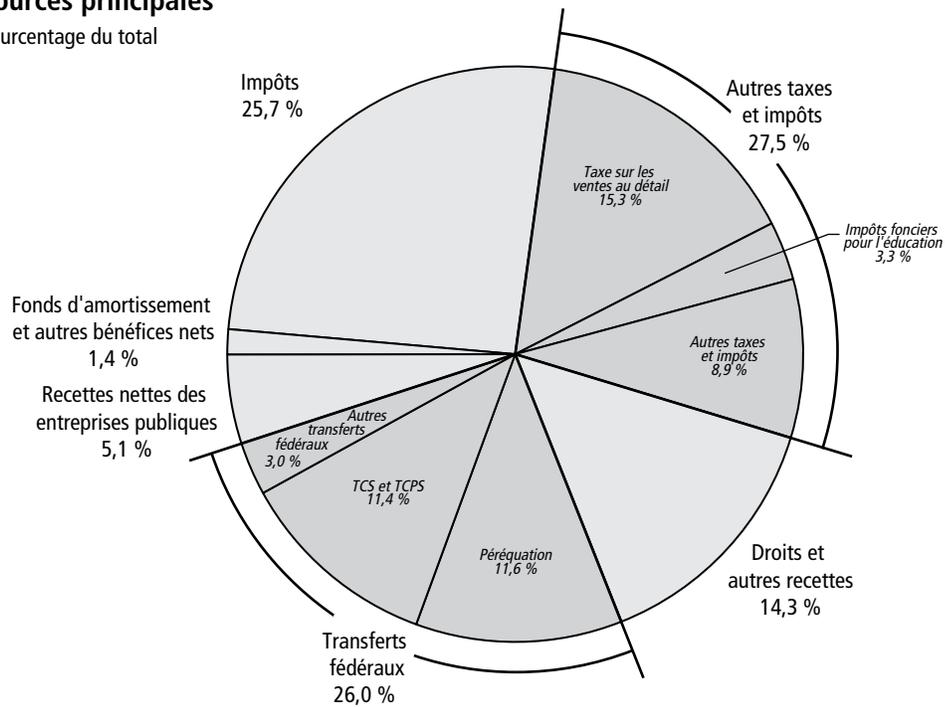
Secteur ou ministère	OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT	INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION	SOMMAIRE
	Budget des dépenses	et dépenses d'autres entités comptables	
<b>Santé</b>			
Santé, Vie saine et Aînés	5 653 292	434 656	6 087 948
<b>Éducation</b>			
Éducation et Enseignement supérieur	2 505 431	1 283 133	3 788 564
<b>Services à la famille</b>			
Enfants et Perspectives pour la jeunesse	49 659	(15 850)	33 809
Services à la famille	1 162 392	(45 576)	1 116 816
<b>Total – Services à la famille</b>	<u>1 212 051</u>	<u>(61 426)</u>	<u>1 150 625</u>
<b>Développement des communautés, de l'économie et des ressources</b>			
Affaires autochtones et du Nord	33 527	3 249	36 776
Agriculture, Alimentation et Développement rural	203 995	198 545	402 540
Conservation et Gestion des ressources hydriques	138 089	490	138 579
Logement et Développement communautaire	88 984	181 004	269 988
Infrastructure et Transports	607 162	(174 488)	432 674
Emploi et Économie	657 874	15 217	673 091
Ressources minières	9 835	16 521	26 356
Administrations municipales Manitoba	433 833	13 088	446 921
<b>Total – Développement des communautés, de l'économie et des ressources</b>	<u>2 173 299</u>	<u>253 626</u>	<u>2 426 925</u>
<b>Justice et autres dépenses</b>			
Assemblée législative	52 021	(875)	51 146
Conseil exécutif	2 679	(70)	2 609
Commission de la fonction publique	18 369	(594)	17 775
Régimes de retraite de la fonction publique et autres frais	14 161	58 759	72 920
Finances	262 355	64 346	326 701
Justice	537 397	1 449	538 846
Travail et Immigration	23 062	13 008	36 070
Affaires multiculturelles et Alphabétisation	21 572	(8 170)	13 402
Tourisme, Culture, Patrimoine, Sport et Protection du consommateur	81 248	10 191	91 439
Crédits d'autorisation	44 724	-	44 724
Autres crédits	43 484	-	43 484
<b>Total – Justice et autres dépenses</b>	<u>1 101 072</u>	<u>138 044</u>	<u>1 239 116</u>
<b>Service de la dette</b>	<u>220 000</u>	<u>622 114</u>	<u>842 114</u>
<b>Total – Budget des dépenses</b>	<u>12 865 145</u>	<u>2 670 147</u>	<u>15 535 292</u>
<b>Soustraire : Total – Budget des recettes (Tableau 1)</b>	<u>12 354 435</u>	<u>2 608 963</u>	<u>14 963 398</u>
Ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice	(70 000)	(80 000)	(150 000)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<u>(440 710)</u>	<u>18 816</u>	<u>(421 894)</u>
Transfert du compte de stabilisation des revenus			
- Remboursement du principal	20 000	(20 000)	-
<b>RECETTES (PERTES) NETTES</b>	<u>(420 710)</u>	<u>(1 184)</u>	<u>(421 894)</u>

NOTE : Les ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice pourraient constituer une augmentation des recettes ou une diminution des dépenses.

## Recettes en 2015-2016

### Sources principales

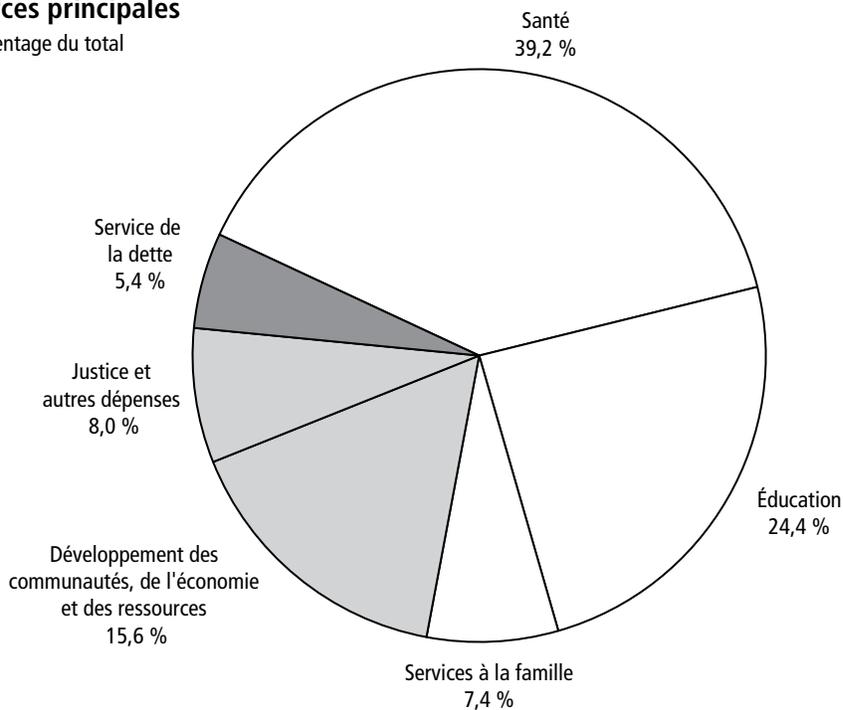
Pourcentage du total



## Dépenses en 2015-2016

### Sources principales

Pourcentage du total



# **STRATÉGIE DE GESTION FINANCIÈRE**

## ■ STRATÉGIE DE GESTION FINANCIÈRE 2015-2016

Depuis la récession causée par la crise financière de 2008-2009 et compte tenu de l'incertitude économique mondiale qui persiste, le Manitoba suit un plan qui vise à rétablir l'équilibre des finances provinciales tout en protégeant les services sur lesquels les Manitobains et les Manitobaines comptent. L'élément clé de ce plan est une approche responsable et équilibrée de stimulation de l'économie et de maintien de la croissance au moyen d'investissements dans le capital physique et dans le capital humain, lesquels investissements se traduisent par des mesures d'aide pour soutenir les emplois existants et encourager à long terme les possibilités d'emploi liées à l'éducation et à la formation.

Les investissements stratégiques dans l'infrastructure ont été un élément clé du plan de relance économique du Budget 2010 qui a protégé le Manitoba des pires répercussions de la récession. Le Budget 2014 s'est fondé sur les bases établies et a présenté un nouveau plan quinquennal d'investissements dans l'infrastructure de base qui prévoyait 5,5 milliards de dollars pour construire et améliorer le réseau routier et les ponts du Manitoba, améliorer la protection contre les inondations, et aider les municipalités à répondre à leurs besoins en matière d'infrastructure dans les secteurs comme les routes et l'eau potable.

Les investissements majeurs prévus créent de grandes possibilités pour les travailleurs et travailleuses qualifiés et l'énergie entrepreneuriale, et le gouvernement continue d'investir massivement dans les ressources d'éducation et de formation nécessaires pour que les Manitobains et Manitobaines soient prêts à profiter de ces possibilités. Les écoles primaires et secondaires, les collèges, les universités, les programmes d'apprentissage et d'autres programmes de formation axée sur des compétences contribuent tous à la prospérité économique du Manitoba.

La Stratégie de gestion financière est une partie importante de l'engagement du gouvernement de présenter un rapport ouvert et transparent de la gestion des finances publiques. La présente stratégie énonce les principales priorités de l'exercice en matière de gestion financière, ainsi que les résultats mesurables correspondants.

## ■ DOMAINES PRIORITAIRES

En 2015-2016, la Stratégie de gestion financière demeure centrée sur les domaines prioritaires établis pendant les exercices antérieurs et comporte de nouveaux éléments pour tenir compte de l'engagement du gouvernement d'investir de manière responsable dans la stimulation de la croissance économique et de protéger les services fondamentaux du gouvernement.

PRIORITÉ DE GESTION FINANCIÈRE	RÉSULTATS MESURABLES
<b>La transparence et l'obligation de rendre compte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les perspectives des opérations fondamentales du gouvernement</li> <li>• Les recettes et les dépenses du Budget sommaire</li> </ul>
<b>La croissance de l'économie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les investissements dans l'infrastructure de base</li> <li>• La croissance de la main-d'œuvre</li> </ul>
<b>Un gouvernement stable et à la mesure de nos moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les cotes de crédit</li> <li>• Le contrôle de la croissance du gouvernement</li> </ul>
<b>La gestion de la dette</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La gestion de la dette</li> <li>• Les rapports de la dette nette</li> </ul>

## ■ DOMAINE PRIORITAIRE — LA TRANSPARENCE ET L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE

Le Manitoba a mis en œuvre de nombreuses mesures pour respecter ses obligations de rendre compte et maintenir la discipline financière, entre autres :

- la production d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), et ce, depuis le 31 mars 2005;
- la mise en œuvre en 2007-2008 d'un processus de production de rapports et de budgets sommaires;
- la publication d'une stratégie de gestion financière dans le cadre du budget annuel et d'un rapport sur les résultats dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice financier;
- la mise en œuvre de la présentation de rapports financiers trimestriels sommaires conformes aux PCGR depuis 2009-2010;
- l'établissement d'un plan visant à réduire les obligations découlant des régimes de retraite;
- le financement de la part de l'employeur des cotisations pour le service courant de tous les employés;
- l'amortissement de tous les investissements en immobilisations et la prise en compte de tous les coûts connexes dans les crédits annuels des opérations fondamentales du gouvernement.

Dans le Budget 2015, le gouvernement maintient son engagement en ce qui concerne la transparence, l'obligation de rendre compte et la discipline financière et met à jour sa stratégie financière équilibrée pour l'exercice 2015-2016 et les exercices ultérieurs.

La présentation du budget sommaire et des opérations fondamentales du gouvernement est importante pour que la gestion des finances publiques soit transparente et contrôlable. Dans le Budget 2015, la stratégie se concentre principalement sur les activités fondamentales du gouvernement, c'est-à-dire, sur les dépenses et les recettes des ministères qui sont sous le contrôle direct de l'Assemblée législative, car c'est dans les ministères que se prennent les décisions courantes qui déterminent ultimement la réussite des stratégies, des plans et des programmes du gouvernement.

### Résultat mesurable — Les perspectives des opérations fondamentales du gouvernement

L'économie du Manitoba est reconnue comme l'une des plus stables parmi les provinces du Canada. La stabilité du Manitoba, conjuguée aux investissements stratégiques du gouvernement pour stimuler l'économie pendant et après la récession, a permis d'établir une tendance de croissance soutenue qui devrait se poursuivre dans un avenir prévisible. D'après les prévisions actuelles du ministère des Finances du Manitoba, la croissance du PIB réel devrait être de 2,5 % pour l'année 2015 et de 2,3 % pour l'année 2016, ce qui situe la province parmi les trois provinces et territoires du Canada qui ont les meilleures perspectives pour ces deux années.

Le Budget 2015 continue de mettre en œuvre la stratégie financière pluriannuelle du gouvernement qui consiste à réduire les déficits tout en maintenant les services clés sur lesquels les familles comptent. L'approche équilibrée du Manitoba fonctionne — l'économie progresse, la croissance dans le secteur de l'emploi est la plus forte au pays et l'écart s'amenuise entre les recettes et les dépenses du gouvernement pour ses opérations fondamentales.

Les principes suivants régissent la stratégie de gestion financière du Manitoba et servent de base à l'approche équilibrée si efficace de notre gouvernement :

- **Le respect de l'obligation de rendre compte et la transparence** : les plans, les mesures et les résultats en matière de gestion financière doivent être présentés clairement et être faciles à obtenir pour le public.
- **La flexibilité** : les plans doivent être modifiables pour s'adapter aux nouvelles circonstances.
- **La croissance économique** : des investissements responsables seront conçus de manière à favoriser une croissance économique stable et à créer de bons emplois qui bénéficieront à tous les Manitobains et Manitobaines.
- **La responsabilité financière** : des budgets équilibrés et une gestion prudente de la dette demeurent des objectifs fondamentaux.
- **La stabilité** : les services fondamentaux sur lesquels comptent les familles du Manitoba seront protégés des aléas des ralentissements économiques cycliques.
- **L'équité** : les répercussions sur différents groupes au sein de la population et sur les générations futures seront prises en considération.

## Stratégie financière équilibrée se rapportant aux opérations fondamentales du gouvernement

	Prévisions de 2014-2015	Budget de 2015-2016	Projections pour 2016-2017	Projections pour 2017-2018	Projections pour 2018-2019
	(en millions de dollars)				
Recettes	12 078	12 354	12 768	13 231	13 770
Dépenses	12 546	12 865	13 181	13 496	13 816
Ressources non utilisées et rajustements en fin d'exercice	(17)	(70)	(70)	(70)	(70)
Résultat net	(451)	(441)	(343)	(195)	24
Retrait du compte de stabilisation des revenus	-	(20)	(15)	(10)	-
Excédent/(Déficit)	(451)	(421)	(328)	(185)	24

Les perspectives du budget des opérations fondamentales du gouvernement indiquent que les recettes augmenteront en moyenne de 3,7 % par exercice de 2015-2016 à 2018-2019, tandis que l'augmentation des dépenses devrait être de 2,4 % en moyenne par exercice pendant la même période.

Le Budget 2015 montre l'approche équilibrée du gouvernement en mettant l'accent sur les mesures suivantes :

- soutenir la croissance économique et la création de nouvelles possibilités d'emploi;
- gérer les dépenses gouvernementales de manière stratégique afin que la croissance des dépenses équivaille à la croissance économique, tout en maintenant au premier plan les priorités des Manitobains et Manitobaines;
- réduire le déficit tout en poursuivant les investissements dans les services essentiels de première ligne pour continuer d'améliorer les soins de santé, l'éducation et la formation, ainsi que le soutien aux familles;
- améliorer les politiques et les processus de suivis et de rapports relativement aux achats gouvernementaux, au moyen de la mise en œuvre plus tard au cours de l'exercice d'un nouveau système public de communication des données en ligne qui permettra de donner de l'information sur les activités d'approvisionnement d'une manière ouverte et transparente;
- fournir les services de la manière la plus efficace possible en accroissant l'utilisation de processus rationalisés dans les principaux ministères;
- maintenir l'abordabilité afin que le Manitoba demeure l'un des meilleurs endroits où vivre, travailler, élever une famille et prendre sa retraite.

La réussite de la stratégie à long terme du gouvernement de renforcer l'économie et de créer de nouvelles possibilités d'emploi, tout en revenant à l'équilibre budgétaire, rendra le Manitoba encore plus accueillant pour les familles.

En plus d'investir dans l'éducation, dans la formation et dans d'autres services clés dont les familles ont besoin, le gouvernement du Manitoba est conscient de la nécessité de contrôler la hausse des coûts des soins de santé pour que les Manitobains et Manitobaines puissent continuer de recevoir des soins de santé universels de haute qualité. Contrôler cette hausse est un objectif que partagent tous les gouvernements des provinces et des territoires du Canada, étant donné que les coûts des soins de santé représentent une partie substantielle de leurs budgets et que les perspectives démographiques indiquent un maintien des pressions sur ces coûts. Le Manitoba a investi des sommes considérables depuis 1999, équivalant en moyenne à 5,7 % par exercice, pour reconstruire un système de santé solide. Afin de veiller à ce que les futurs investissements soient durables, les médecins et les infirmières et infirmiers du Manitoba travaillent de concert avec le gouvernement, les offices de la santé et d'autres partenaires pour mettre en place des innovations dans la prestation des services qui permettront l'amélioration des soins pour l'ensemble de la population à un coût abordable aujourd'hui et dans l'avenir.

En plus du financement de l'infrastructure de base, le Budget 2015 prévoit également des investissements stratégiques dans l'infrastructure requise pour soutenir les programmes en santé, en éducation et en logement, tout en limitant la croissance des dépenses dans les services clés de première ligne. Un retrait modeste du compte de stabilisation des revenus est également prévu en 2015-2016 pour compenser les investissements dans les immobilisations qui soutiennent ces programmes. L'économie mondiale fait toujours face à plusieurs risques et défis, mais les bases économiques et démographiques stables du Manitoba devraient donner lieu à une croissance économique constante au cours des prochaines années.

## Résultat mesurable — Les recettes et les dépenses du budget sommaire

Il y a huit ans, le Manitoba a amélioré sa communication de données financières en adoptant un processus de production de rapports et de budgets sommaires, et ce, afin de présenter des renseignements complets sur la nature des finances du Manitoba. Le Budget sommaire réunit non seulement les résultats des opérations fondamentales du gouvernement, mais aussi ceux de toutes les entreprises publiques, comme Hydro-Manitoba et la Société d'assurance publique du Manitoba, ainsi que les résultats de l'ensemble des offices de la santé, des offices des services sociaux, des divisions scolaires et de nombreuses autres entités contrôlées par le gouvernement provincial.

Le plan du gouvernement pour faire croître l'économie et créer de nouvelles possibilités d'emploi pendant une période de croissance mondiale ralentie et inégale a été fondé sur des mesures de relance budgétaire, en grande partie sous la forme d'investissements dans l'infrastructure de base. Le plan produit actuellement une forte croissance de l'économie et de l'emploi. Le déficit sommaire que contient le Budget 2015 est le résultat de la continuation du plan efficace de relance économique du gouvernement dans un contexte mondial d'incertitude économique. Le déficit du Manitoba en pourcentage du PIB dans le Budget 2015 est de (0,6) %, ce qui représente une amélioration par rapport aux prévisions de 2014-2015 qui le situaient à (0,7) %. Le rapport déficit/PIB a affiché une diminution au cours des quatre derniers exercices. L'engagement de longue date du gouvernement envers la communication responsable d'information à la population et envers le retour à l'équilibre budgétaire est inscrit dans les dispositions législatives sur l'équilibre budgétaire, mais une récente décision judiciaire a indiqué que les dispositions législatives actuelles ne sont pas contraignantes sur le plan juridique. De plus, d'autres gouvernements ont abrogé ou modernisé les lois sur l'équilibre budgétaire pour tenir compte des nouvelles réalités économiques. Dans les prochains mois, le gouvernement demandera conseil sur les meilleures façons possible de tenir compte de l'environnement politique et économique actuel tout en continuant de renforcer le respect de l'obligation de rendre compte. Les Manitobains et Manitobaines ont droit à toute l'information dont ils ont besoin pour déterminer si le gouvernement consacre leur argent de manière responsable à ce qui leur tient à cœur, comme les emplois, les routes et les services de base.

Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que toutes les entités à l'intérieur de son périmètre comptable protègent les services sur lesquels la population du Manitoba compte en veillant à ce que les méthodes de prestation reposent sur des principes novateurs pour réduire les coûts gouvernementaux et accroître l'efficacité. Les mesures mises en œuvre au cours des derniers exercices comprennent notamment :

- la réduction du nombre d'offices régionaux de la santé, qui est passé de 11 à 5, afin de rationaliser les services;
- la fusion de la Société des alcools du Manitoba et de la Corporation manitobaine des loteries afin de réduire les frais généraux et les coûts de réglementation;
- la réduction du nombre d'organismes, de conseils et de commissions nommés par le gouvernement;
- la création d'Entrepreneuriat Manitoba pour offrir un ensemble intégré de programmes et d'améliorations novatrices des services destinés aux entrepreneurs et aux entreprises;
- la réalisation d'un examen approfondi des locaux à bureaux pour réduire l'empreinte des opérations fondamentales du gouvernement de plus de 9 000 mètres carrés (100 000 pieds carrés).

Le Budget 2015 ira de l'avant avec d'autres améliorations qui seront apportées au cours de l'exercice, entre autres avec les objectifs suivants :

- innover dans le secteur des soins de santé pour contrôler l'augmentation des coûts, améliorer les soins et continuer de réorienter les ressources vers les services de première ligne;
- améliorer la prestation de services en mettant l'accent sur les questions opérationnelles, c'est-à-dire, sur la manière dont la mise en œuvre ou l'exécution est gérée afin que le gouvernement puisse fournir des résultats plus efficacement;
- mettre l'accent sur les priorités des programmes fondamentaux du gouvernement.

Le rapport sur les résultats de la stratégie de gestion financière annuelle continuera d'être publié. De plus, des rapports financiers en cours d'exercice présenteront l'état des progrès dans la mise en œuvre de notre stratégie financière équilibrée.

## ■ DOMAINE PRIORITAIRE — LA CROISSANCE DE L'ÉCONOMIE

L'infrastructure du Manitoba, tant sa construction que son amélioration, est une priorité du gouvernement depuis 1999. Le gouvernement a annoncé en novembre 2008 un plan d'investissements pour stimuler l'économie au moyen du financement de projets clés d'infrastructure un peu partout dans la province. De plus, le Manitoba a affecté des recettes tirées des taxes sur les carburants au financement de l'infrastructure, a participé au plan national de stimulation économique lancé en 2009 et s'est engagé en 2011 à consacrer l'équivalent d'un septième des recettes provenant de la taxe de vente provinciale aux investissements dans l'infrastructure municipale et dans le transport en commun. L'an dernier, le

Les investissements dans l'infrastructure de base stimulent l'économie provinciale, génèrent des emplois et font augmenter les revenus des ménages et des entreprises. De plus, les projets d'infrastructure dynamisent la productivité à long terme. L'analyse par le Conference Board of Canada du plan quinquennal d'investissements dans l'infrastructure de base du gouvernement du Manitoba a indiqué que pendant la période de 2014 à 2018, le plan va :

- faire augmenter globalement le PIB réel de 6,3 milliards de dollars, soit 2 %;
- créer au total 58 900 années-personnes de travail;
- apporter en moyenne des revenus réels de 1 100 \$ par année de plus par Manitobain et Manitobaine en âge de travailler;
- accroître les exportations de 5,4 milliards de dollars;
- générer 1,4 milliard de dollars en ventes au détail;
- ajouter plus de 2 000 logements à l'économie.

Source : Conference Board of Canada, The Economic Impact of Manitoba's Infrastructure Investment Program

gouvernement a présenté un plan quinquennal de 5,5 milliards de dollars relatif à l'infrastructure de base qui vise à concentrer les investissements dans ce qui suit :

- le réseau routier et les ponts;
- la protection contre les inondations;
- l'infrastructure municipale, y compris les routes et le réseau d'eau potable.

Le gouvernement continue de se concentrer sur son plan de développement de l'économie et de création de bons emplois en faisant des investissements dans l'infrastructure une priorité.

### Résultat mesurable — Les investissements dans l'infrastructure de base

Dans le cadre de son plan quinquennal d'investissements dans l'infrastructure de base, le gouvernement s'est engagé à affecter plus que les recettes provenant de l'augmentation d'un point de la TVP (taxe de vente provinciale) entrée en vigueur en 2013 à de nouveaux investissements dans l'infrastructure de base, ce qui veut dire plus que les niveaux de dépenses établis de 729 millions de dollars. De 2014-2015 à 2018-2019, les recettes associées à l'augmentation d'un point de la TVP sont estimées à 1,5 milliard de dollars. Comme il est indiqué dans le tableau suivant, à compter de 2014-2015, les investissements dans l'infrastructure de base prévus dans le cadre du plan quinquennal atteindront plus de 5,5 milliards de dollars, dépassant de 354 millions de dollars l'engagement du gouvernement concernant les recettes provenant de la TVP.

#### Plan quinquennal d'investissements dans l'infrastructure de base

	Base	Chiffres réels de 2013-2014	Prévisions de 2014-2015	Budget de 2015-2016	Projections pour 2016-2017	Projections pour 2017-2018	Projections pour 2018-2019	Total
	(en millions de dollars)							
Réseau routier et ponts	478	533	693	747	755	762	771	3 728
Protection contre les inondations	21	78	65	48	54	68	104	339
Infrastructure municipale*	230	256	277	285	300	312	326	1 500
<b>Investissement planifié</b>	<b>729</b>	<b>867</b>	<b>1 035</b>	<b>1 080</b>	<b>1 109</b>	<b>1 142</b>	<b>1 201</b>	<b>5 567</b>
Niveau de financement de base	729	729	729	729	729	729	729	3 645
Engagement d'un point de la TVP		190	276	286	299	312	326	1 499
<b>Engagement d'investissement</b>		<b>919</b>	<b>1 005</b>	<b>1 015</b>	<b>1 028</b>	<b>1 041</b>	<b>1 055</b>	<b>5 144</b>
Moins : Partage des coûts avec le gouvernement fédéral **		(23)	(34)	(35)	-	-	-	(69)
<b>Engagement d'investissement net supérieur/(inférieur)</b>		<b>(75)</b>	<b>(4)</b>	<b>30</b>	<b>81</b>	<b>101</b>	<b>146</b>	<b>354</b>

\* Fonds de croissance du Manitoba déduction faite des subventions d'exploitation du transport en commun.

\*\* Le plan sera mis à jour au fil des exercices pour tenir compte des projets qui seront en partie financés par le gouvernement fédéral.

L'exercice financier 2013-2014 n'est pas inclus dans le plan, mais le niveau d'investissement de 5,5 milliards de dollars est suffisant pour compenser l'écart enregistré en 2013-2014 et les investissements inférieurs prévus en 2014-2015, qui étaient liés aux changements d'échéancier, à l'amélioration des prix et aux initiatives fédérales de partage des coûts. Le plan est aussi suffisamment souple pour gérer toute déduction de recettes pouvant découler du plan Chantiers Canada ou d'autres initiatives fédérales de partage des coûts.

Le plan d'investissements dans l'infrastructure de base continuera d'être examiné et remanié chaque exercice restant du plan pour tenir compte de toute variation dans les recettes provenant de la TVP et dans les investissements.

Le budget pour l'infrastructure de base de 1 080 millions de dollars en 2015-2016 dépasse l'engagement d'investissement prévu de 1 015 millions de dollars, qui représente le niveau de financement de base de 729 millions de dollars plus l'équivalent d'un point de pourcentage des recettes de la TVP, estimées à 286 millions de dollars en 2015-2016. Les investissements en 2015-2016 comprennent 35 millions de dollars en soutien de la part du gouvernement fédéral.

La répartition des investissements 2015-2016 dans la construction d'éléments d'actifs ou l'entretien et la conservation d'éléments d'actifs existants, sous l'autorité des ministères de l'Infrastructure et des Transports et des Administrations municipales, est la suivante :

## Plan quinquennal d'investissements dans l'infrastructure de base

**Budget de  
2015-2016**  
(en milliers de dollars)

### Réseau routier et ponts

Infrastructure routière	588 510
Immobilisations dans les transports	14 600
Pistes d'aéroports	2 000
Entretien et conservation	141 726

**Sous-total — Réseau routier et ponts** **746 836**

### Protection contre les inondations

Immobilisations dans les ouvrages régulateurs	38 800
Entretien et conservation	9 645

**Sous-total — Protection contre les inondations** **48 445**

### Infrastructure municipale

Fonds de croissance du Manitoba*	284 576
----------------------------------	---------

**Investissements planifiés** **1 079 857**

\* Déduction faite des subventions d'exploitation du transport en commun.

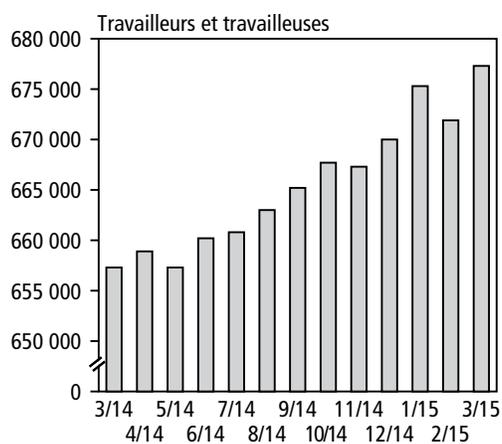
Les données de fin d'exercice sur les investissements et les projets du plan relatif à l'infrastructure de base pour 2015-2016 seront présentés dans le rapport sur les résultats de la Stratégie de gestion financière, dont le dépôt est prévu à l'automne 2016.

## Résultat mesurable — La croissance de la main-d'œuvre

Le plan du Manitoba de stimulation de la croissance économique au moyen d'investissements dans l'infrastructure et dans la formation axée sur les compétences crée des milliers de nouvelles possibilités d'emploi. Pour maintenir sa croissance économique, le Manitoba a besoin d'augmenter son offre de travailleurs et travailleuses qualifiés afin de répondre à la demande. Le gouvernement a fixé comme cible l'ajout de 75 000 travailleurs et travailleuses dans la population active du Manitoba d'ici 2020 et constate des progrès importants vers sa cible.

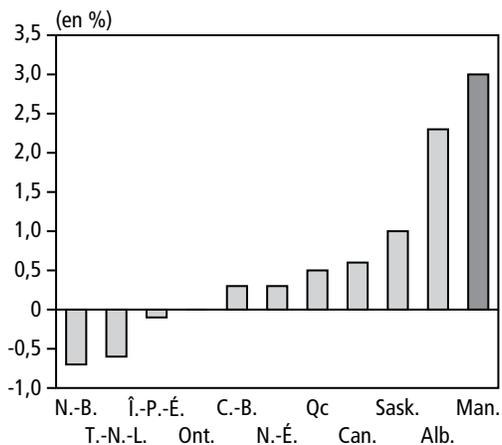
En effet, le marché du travail manitobain a attiré 20 000 nouveaux travailleurs et travailleuses depuis mars 2014, ce qui a fait bondir à 3 % le taux de croissance sur douze mois. Au cours du dernier exercice, la croissance du Manitoba dans le secteur de la main-d'œuvre a été la plus forte parmi les provinces et s'est située bien au-dessus de la moyenne nationale de 0,6 %. Le Manitoba maintient un marché du travail équilibré et connaît le deuxième taux de chômage le plus bas au pays.

### Main-d'œuvre du Manitoba



Source : Statistique Canada

### Croissance de la main-d'œuvre depuis mars 2014



Source : Statistique Canada

Dans le contexte mondial actuel, des études et une formation avancées sont les moyens les plus sûrs d'accéder à de bons emplois. Parmi les emplois qui seront créés au cours des dix prochaines années, deux emplois sur trois nécessiteront d'avoir terminé avec succès un programme d'apprentissage ou des études collégiales ou universitaires. Le gouvernement du Manitoba collabore étroitement avec les entreprises et les travailleurs et travailleuses et a créé des partenariats avec les collèges et les universités pour répondre aux besoins futurs et veiller à ce que l'économie manitobaine demeure forte et croissante.

Au début de 2013, le Conseil consultatif économique du premier ministre a tenu un sommet sur les compétences professionnelles pour permettre aux chefs de file du secteur des entreprises, du secteur de la main-d'œuvre et du secteur de l'éducation et de la formation de discuter des cinq grands thèmes suivants :

- la formation d'un nombre accru de jeunes pour qu'ils occupent les emplois de demain;
- les façons de former plus de Manitobains et Manitobaines dans les métiers spécialisés;
- le développement d'une stratégie d'immigration réussie au Manitoba;
- l'augmentation de la main-d'œuvre issue des Premières nations, des Métis et des Inuits;
- les façons d'offrir de la formation et de bons emplois à tous les Manitobains et Manitobaines qui doivent surmonter des obstacles particuliers pour accéder au marché du travail.

Le Manitoba a tenu compte des recommandations formulées lors du sommet du Conseil consultatif économique du premier ministre en présentant une stratégie globale en matière de compétences pour améliorer les possibilités des jeunes Manitobains et Manitobaines de passer des études postsecondaires à de bons emplois. De nouvelles initiatives ont été annoncées dans le but de mettre en contact les apprentis et apprenties avec des employeurs et employeuses et d'élargir les possibilités dans le secteur des métiers spécialisés. Les investissements dans les outils pour faciliter le passage des études au milieu du travail ont permis l'amélioration des possibilités de planification des carrières et des stages en milieu de travail pour les élèves du secondaire. Le gouvernement maintient son engagement et prévoit la mise en place de services intégrés qui seront offerts dans les centres d'emploi de la province pour faciliter l'accessibilité des particuliers et des entreprises dans les régions rurales et du Nord.

En plus d'avoir augmenté le financement en éducation (de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année) de 65 % depuis 1999, le gouvernement a annoncé un Fonds pour les ateliers de développement des compétences de 30 millions de dollars afin de bâtir et d'agrandir des ateliers professionnels et axés sur les métiers dans des écoles secondaires de la province, ainsi qu'un nouveau Fonds pour l'équipement lié au développement des compétences de 1,5 million de dollars pour rénover les salles de classe afin qu'elles atteignent un niveau reconnu pour l'apprentissage et pour fournir de l'équipement de soudage, d'électricité, de charpenterie et d'arts culinaires aux écoles. Un nouveau Fonds de développement de carrière de 2 millions de dollars a également été créé pour aider les élèves à terminer l'école secondaire en ayant une bonne idée de ce qu'ils veulent faire et de comment y parvenir, que ce soit par des études universitaires, une formation collégiale, des stages de travail, ou de l'apprentissage et de la formation en milieu de travail. En seulement un peu plus d'une décennie, les taux d'obtention du diplôme d'études secondaires ont augmenté, passant de 71 % à 85 %, ce qui signifie que 2 000 élèves de plus par année obtiennent leur diplôme.

Les inscriptions à des programmes d'apprentissage ont plus que triplé depuis 1999. Le gouvernement a instauré une nouvelle prime aux employeurs et employeuses qui embauchent des apprentis et apprenties pour la première fois et a augmenté à 5 000 \$ par année le crédit d'impôt pour encourager les employeurs et employeuses à embaucher de nouveaux apprentis et apprenties. Le gouvernement a également créé une bourse de 1 000 \$ pour les apprentis et apprenties qui terminent leur dernière année de formation.

Les inscriptions dans les collèges ont connu une augmentation de 52 % et celles des universités ont connu une augmentation de 42 % depuis 1999. Ces augmentations sont encouragées par un remboursement de l'impôt sur le revenu qui représente jusqu'à 60 % des frais de scolarité des diplômés qui choisissent de vivre et de travailler au Manitoba, ainsi que par l'élimination des intérêts sur les prêts étudiants. Plus de 1 milliard de dollars ont été investis dans les immobilisations des établissements d'enseignement postsecondaire pour appuyer la croissance.

La nouvelle allocation pour le loyer aide les travailleurs et travailleuses pauvres et facilite la transition de l'aide sociale vers le marché du travail. Le développement du réseau des garderies et le financement de 6 500 nouvelles places aideront les parents de jeunes enfants à reprendre le travail ou à aller perfectionner leurs compétences, leur éducation ou leur formation. Le Budget 2015 continue de bâtir la main-d'œuvre du Manitoba au cours de l'exercice à l'aide des mesures suivantes :

- une stratégie d'emplois des jeunes pour aider les jeunes Manitobains et Manitobaines à profiter des possibilités;
- l'augmentation du financement de 2 % pour les collèges et de 2,5 % pour les universités;
- le financement de 18 places additionnelles en ingénierie à l'Université du Manitoba;
- le financement de 200 places additionnelles en apprentissage dans trois principaux collèges du Manitoba;
- le développement du modèle de la formation en apprentissage pour augmenter le nombre de métiers à reconnaissance professionnelle;
- l'augmentation du financement pour les centres d'alphabétisation des adultes;
- le lancement de l'initiative Première année immédiatement, pour offrir à davantage d'élèves du secondaire la possibilité de suivre des cours universitaires et collégiaux et d'obtenir des crédits doubles;
- l'affectation de 1 million de dollars de plus à l'Initiative de développement de carrière pour permettre à davantage d'élèves d'entrer en contact avec des employeurs et employeuses;
- l'ajout de 500 000 \$ dans le Fonds pour l'amélioration de l'équipement de la Stratégie en matière de compétences;
- l'affectation de 22 millions de dollars au programme d'allocation pour le loyer afin de porter l'allocation à 75 % du loyer moyen selon le marché;
- le financement de 900 nouvelles places additionnelles en garderie.

Le Manitoba est déterminé à continuer de stimuler la croissance de sa main-d'œuvre et assurera le suivi et la présentation annuelle des résultats de cette croissance dans son rapport sur les résultats de la Stratégie de gestion financière.

## ■ DOMAINE PRIORITAIRE — UN GOUVERNEMENT STABLE ET À LA MESURE DE NOS MOYENS

Le Manitoba utilise les recettes publiques de manière efficace et efficiente afin d'offrir des services et des programmes gouvernementaux à la mesure de nos moyens. En améliorant continuellement son fonctionnement et la prestation des services, le gouvernement maintient le caractère abordable des programmes.

Dans le cadre de sa stratégie financière équilibrée, le gouvernement continuera de gérer prudemment les programmes et les services afin de protéger les priorités des Manitobains et Manitobaines.

## Résultat mesurable — Les cotes de crédit

L'approche équilibrée du gouvernement pour rembourser la dette et l'obligation découlant des régimes de retraite tout en assurant les services de base en santé et dans divers domaines dans le contexte de la grande récession a reçu un accueil positif de la part des agences d'évaluation du crédit par la confirmation de la cote de crédit du Manitoba au cours des sept dernières années.

Malgré l'incertitude persistante de l'environnement économique mondial, l'économie du Manitoba poursuit son expansion à un rythme relativement soutenu et demeure l'une des plus stables au Canada parmi les économies provinciales. Les principales agences d'évaluation du crédit et les prévisionnistes économiques font systématiquement valoir la diversité économique comme étant l'un des principaux atouts de la province. La stabilité du Manitoba, sa diversité industrielle et son engagement à l'égard d'une stratégie de gestion financière responsable et équilibrée devraient contribuer à assurer des perspectives de crédit stables en 2015. Le plan pluriannuel du Manitoba axé sur les défis de la croissance et la durabilité dans le secteur de la santé fournit les bases nécessaires à un retour à l'équilibre budgétaire des opérations fondamentales du gouvernement. Ce plan montre que le gouvernement du Manitoba demeure résolu à continuer de gérer ses finances de façon responsable afin de maintenir ou d'améliorer ses cotes de crédit.

<b>Agence d'évaluation du crédit</b>	<b>Cote 2009</b>	<b>Cote 2010</b>	<b>Cote 2011</b>	<b>Cote 2012</b>	<b>Cote 2013</b>	<b>Cote 2014</b>	<b>Cote 2015</b>
DBRS	A(élevée)						
Moody's	Aa1						
Standard & Poor's	AA						

NOTE : Au 31 mars (fin de l'exercice financier)

## Résultat mesurable — Le contrôle de la croissance du gouvernement

Pour maintenir un gouvernement stable et à la mesure de nos moyens, il faut gérer la hausse des dépenses découlant de la demande croissante de services de qualité. Une façon efficace d'évaluer l'adéquation des dépenses consiste à établir le rapport entre le total des dépenses du gouvernement et la taille de l'économie provinciale, qui est mesuré en pourcentage du PIB.

Comme le montre le tableau ci-dessous, les pourcentages ont affiché une tendance à la baisse au cours des quatre derniers exercices et, d'après le Budget 2015, cette tendance devrait se maintenir pour les programmes fondamentaux du gouvernement ainsi que pour l'ensemble du périmètre comptable du gouvernement.

	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>	<b>2013-2014</b>	<b>Prévisions de 2014-2015</b>	<b>Budget de 2015-2016</b>	<b>Projections pour 2016-2017</b>
	(en %)					
Dépenses des programmes fondamentaux du gouvernement	21,2	19,7	19,4	19,4	19,1	18,8
Dépenses des autres entités comptables	3,6	3,2	3,1	3,3	3,1	2,9
Service de la dette	1,5	1,4	1,3	1,3	1,3	1,2
Total des dépenses	26,3	24,4	23,9	24,0	23,5	22,9

Le taux de croissance des dépenses du gouvernement du Manitoba pendant la période de cinq exercices de 2009-2010 à 2013-2014 s'est établi à 3,7 %, ce qui représente le quatrième taux le plus bas parmi les provinces et se situe tout juste au-dessous de la moyenne des provinces, qui est de 3,8 %.

Une gestion responsable et comptable des ressources publiques est essentielle pour continuer d'avoir un gouvernement efficace, efficient et rigoureux, et c'est la base de la stratégie financière équilibrée du Manitoba pour offrir des services durables maintenant et dans l'avenir. Le gouvernement continue d'examiner des façons de maîtriser les dépenses publiques et d'utiliser l'argent des contribuables de manière encore plus efficace et efficiente.

Le Budget 2015 prévoit une restructuration des services internes du gouvernement pour réduire les chevauchements et améliorer le respect de l'obligation de rendre compte et le contrôle des coûts dans les domaines des locaux, de l'approvisionnement, des technologies de l'information et de la gestion du matériel et de l'équipement. Le mandat premier de la nouvelle Division des services centralisés est d'optimiser l'utilisation des fonds publics pour les activités courantes dans les domaines susmentionnés.

Depuis l'annonce de l'objectif de réduction des locaux à bureaux au dernier exercice, la réduction de l'espace atteindra plus de 140 000 pieds carrés, ce qui surpasse de 40 % l'objectif établi. La restructuration présentée dans le Budget 2015 propose une nouvelle stratégie de gestion des immobilisations pour les immeubles gouvernementaux. Une des principales initiatives qui sera mise en œuvre pendant l'exercice 2015-2016 est le transfert au Collège Red River de la responsabilité de ses immeubles, lesquels étaient gérés dans le cadre des opérations fondamentales du gouvernement. Ce transfert d'actifs permet au Collège de gérer les besoins de l'ensemble de son portefeuille à l'intérieur de sa structure globale de fonctionnement.

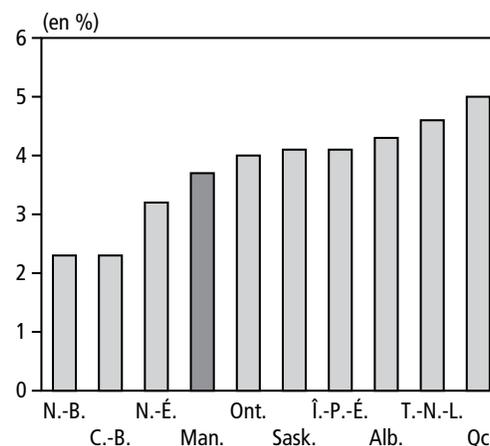
Parmi les autres priorités de services centralisés, citons l'exploitation des technologies de l'information pour appuyer la prestation efficace des programmes du gouvernement et pour moderniser les processus d'appels d'offres et de passation des contrats de manière à rationaliser toutes les activités d'approvisionnement et à ce que les processus dans l'ensemble du gouvernement soient uniformes, dans la mesure du possible.

Le Conseil de gestion allégée qui a été établi au dernier exercice continuera son mandat d'aider le gouvernement à rationaliser les processus tout en offrant des services améliorés à la population du Manitoba. D'après les recommandations de ce conseil, les ministères continueront de déterminer des moyens de rendre leurs activités encore plus efficaces en identifiant et en éliminant les chevauchements ou les excédents de personnel.

Le gouvernement s'était engagé à réduire la taille de la fonction publique de 600 postes sur trois ans. L'objectif était atteint à la fin du mois de mars 2015. Diverses mesures permettront de continuer d'étudier avec soin la dotation en personnel tout en protégeant les services dont les Manitobains et Manitobaines ont besoin.

Le gouvernement continuera de mettre l'accent sur des réformes qui, d'une part, améliorent le respect de l'obligation de rendre compte et, d'autre part, soutiennent des programmes durables qui protègent les priorités des Manitobains et Manitobaines.

## Croissance du total des dépenses (Chiffres réels de 2009-2010 à 2013-2014)



Source : Documents des budgets provinciaux

## ■ DOMAINE PRIORITAIRE — LA GESTION DE LA DETTE

Au fil des ans, le gouvernement n'a cessé de mettre en œuvre des initiatives ciblées pour assurer la saine gestion des finances publiques, entre autres :

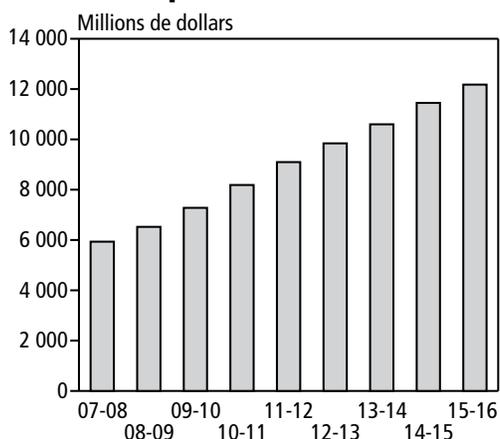
- les mesures relatives aux engagements de retraite non capitalisés;
- le financement de la part de l'employeur des droits à pension des services courants en 2008-2009, une première depuis le 1er avril 1961;
- l'amortissement de tous les investissements en immobilisations et la prise en compte intégrale de tous les coûts connexes dans les crédits annuels des opérations fondamentales du gouvernement;

- l'utilisation d'une approche équilibrée dans la gestion des finances publiques pour protéger les services sur lesquels les Manitobains et les Manitobaines comptent.

Financer la dette de type général et l'obligation découlant des régimes de retraite, tout en procédant aux investissements nécessaires au Manitoba montre une gestion solide de la dette et constitue une mesure responsable sur le plan financier. Les déficits et les investissements accrus dans les immobilisations feront augmenter la dette nette à court terme, mais les dépenses dans l'infrastructure de base sont une priorité du gouvernement en raison de la croissance économique qu'elles génèrent. Des investissements accrus dans un plan relatif à l'infrastructure de base et des investissements continus dans l'éducation et la technologie ouvrent la voie à une expansion économique continue et à la création de bons emplois, et aident le Manitoba à demeurer concurrentiel. Plus de 30 % de la dette nette sommaire est liée aux investissements dans les immobilisations, notamment dans l'infrastructure de base et dans les immobilisations qui sont utilisées par les écoles, les universités et les hôpitaux.

Les investissements visent à soutenir la prestation des services sur lesquels les Manitobains et Manitobaines comptent et réduisent globalement les exigences en matière d'entretien pendant les prochaines années.

### Immobilisations corporelles — Valeur comptable nette



Source : Finances Manitoba

### Résultat mesurable — La gestion de la dette

En 2007-2008, le gouvernement a commencé à prendre des mesures directes pour régler ses engagements de retraite non capitalisés payables au Régime de retraite de la fonction publique et à la Caisse de retraite des enseignants. Ces mesures ont consisté à emprunter des fonds qui ont été versés aux deux régimes de retraite et que ceux-ci ont investis au nom de la Province.

L'emprunt de sommes pour financer les engagements de retraite non capitalisés est une décision rentable, car à long terme, le coût d'emprunt est moins élevé que la somme du rendement actuariel projeté de l'actif des régimes et du passif croissant découlant des régimes de retraite.

Le Budget 2015 comprend un versement supplémentaire de 100 millions de dollars dans la Caisse de retraite des enseignants pour réduire l'obligation nette découlant des régimes de retraite. Ce versement permet au gouvernement de profiter du faible niveau actuel des taux d'intérêt et de réduire les charges de retraite futures en raison d'une augmentation du taux de rendement prévu de l'actif additionnel des régimes. Il montre également l'engagement du Manitoba de se conformer à ses obligations futures.

Depuis 2000, le gouvernement a affecté plus de 4,8 milliards de dollars au passif découlant des régimes de retraite, un total composé de plus de 615 millions de dollars en paiements annuels destinés au remboursement de la dette, de 2,6 milliards de dollars en nouveaux placements depuis 2007, et de revenus nets de placement qui devraient totaliser 1,6 milliard de dollars au 31 mars 2015. De plus, le Budget 2015 comprend 200 millions de dollars dans les dépenses des opérations fondamentales du gouvernement pour financer la part de l'employeur des engagements de retraite pour les services courants.

Le gouvernement continue de considérer les investissements dans les immobilisations comme une priorité pour soutenir la croissance économique et les nouvelles possibilités d'emploi qui en découlent. Le coût de ces immobilisations est amorti sur une période déterminée qui représente la durée de vie utile des actifs, conformément aux principes comptables généralement reconnus. On obtient comme résultat final une augmentation des investissements dans l'infrastructure pour les Manitobains et Manitobaines, qui est encadrée par une méthode fixe de remboursement de la dette qui en découle.

Les collectivités du Manitoba et l'économie de la province ont profité au fil des ans de grands investissements dans l'infrastructure, comme les routes et les ouvrages de régularisation des eaux ainsi que d'autres immobilisations comme les établissements de santé, les universités, les collèges, les écoles et les parcs. Afin de répondre aux besoins de la population aujourd'hui et demain, il est essentiel de continuer à investir dans le renouvellement de ces immobilisations. Les avantages que ces investissements procurent à la collectivité sont inestimables. La valeur assurée ou de remplacement des investissements est évaluée à environ 41,5 milliards de dollars.

Les investissements dans des immobilisations corporelles ont augmenté de façon constante au cours des dix dernières années et, avec les investissements dans l'infrastructure de base et d'autres investissements en immobilisations de 1,3 milliard de dollars du Budget 2015, ils devraient totaliser 20,6 milliards de dollars au 31 mars 2016, dont 8,4 milliards de dollars de dette relative auront été éliminés par voie d'amortissement cumulé. La valeur comptable nette de ces immobilisations (coût moins l'amortissement cumulé) a plus que triplé depuis 1999-2000, s'établissant à 12,2 milliards de dollars.

Selon des projections, les immobilisations relatives aux opérations fondamentales du gouvernement totaliseront 8,8 milliards de dollars au 31 mars 2016, et 3 milliards de dollars de dette relative auront été éliminés par voie d'amortissement cumulé.

Au total, 434 millions de dollars sont compris dans les crédits des opérations fondamentales du gouvernement pour rembourser la dette associée aux investissements en immobilisations, soit un paiement de 249 millions de dollars pour l'amortissement d'immobilisations des ministères et 185 millions de dollars pour le paiement du principal des immobilisations dans les domaines de l'éducation et de la santé. Ces paiements représentent environ 3 % du total des dépenses sommaires du Budget 2015. Au fil des ans, les paiements diminueront à mesure que la dette associée aux immobilisations diminuera aussi.

	<b>Budget de 2015-2016</b>	<b>Prévisions de 2014-2015</b>
	(en millions de dollars)	
Recettes	12 354	12 078
Dépenses de fonctionnement	12 431	12 162
Ressources non utilisées et rajustements en fin d'exercice	(70)	(17)
<b>Solde de fonctionnement</b>		
(avant le paiement de la dette)	(7)	(67)
<b>Paiement de la dette liée aux immobilisations</b>		
(amortissement/paiement du principal)	(434)	(384)
	<b>(441)</b>	<b>(451)</b>

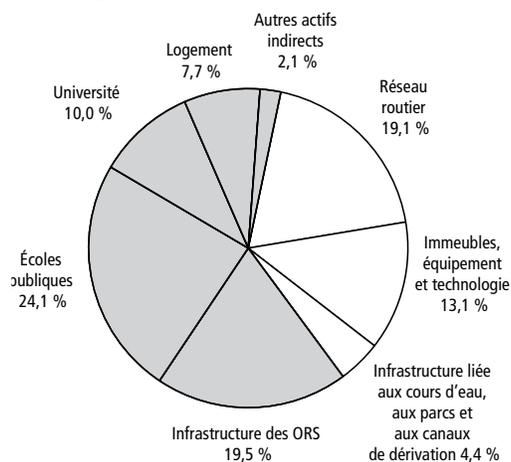
Le résultat net des opérations fondamentales du gouvernement dans le Budget 2015 représente une amélioration par rapport aux prévisions de 2014-2015, comme le montrent les données ci-dessus. Malgré le niveau record des investissements dans les immobilisations, le coût de fonctionnement des programmes du gouvernement continue de diminuer, compte tenu des intérêts, mais avant l'amortissement et les paiements sur le principal. Les paiements de la dette sont importants et significatifs et assurent ainsi le maintien de l'endettement du Manitoba à des niveaux gérables. Le Budget 2015 prévoit aussi un retrait de 85 millions de dollars du compte de stabilisation des revenus pour rembourser une partie des emprunts nécessaires au soutien des programmes fondamentaux du gouvernement.

Le Manitoba continue d'utiliser un plan rigoureux de gestion de la dette, qui comprend des mesures visant à régler la question de l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite, la budgétisation de la contribution de l'employeur pour les services courants de tous les employés, l'amortissement de tous les investissements en immobilisations et la prise en compte de l'intégralité des coûts connexes dans les crédits annuels.

Le gouvernement demeure déterminé à réduire la dette au fil des exercices dans le cadre de sa stratégie financière globale qui préconise une approche équilibrée pour permettre d'offrir des services durables à tous les Manitobains et Manitobaines.

## Valeur de remplacement des actifs<sup>1</sup>

Pourcentage du total



Valeur totale : **41,5 milliards de dollars**

<sup>1</sup> À l'exclusion des actifs municipaux et des actifs des entreprises publiques comme Hydro-Manitoba.

■ Actifs indirects : 63,4 %    □ Actifs directs : 36,6 %

Les totaux ne concordent pas nécessairement en raison de l'arrondissement des chiffres.

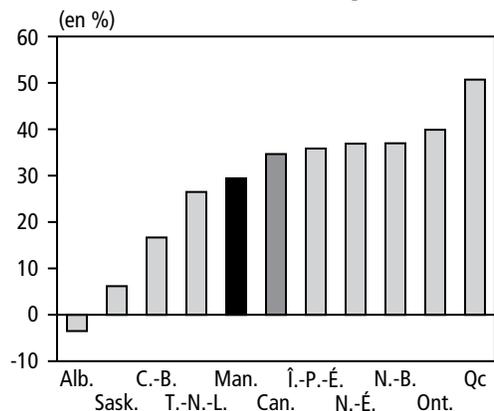
## Résultat mesurable — Le rapport dette nette/PIB

La dette nette est un indicateur important de la situation financière d'un gouvernement, car elle montre dans quelle mesure les services gouvernementaux demeureront abordables.

La dette nette sommaire représente les actifs financiers (comme l'encaisse ou les placements) moins le total des passifs (comme les emprunts et le financement). Ce sont les passifs restants qui doivent être financés à l'aide de recettes futures.

La dette nette peut croître alors qu'on procède à des investissements nécessaires en immobilisations, comme l'infrastructure routière, les ouvrages de régularisation des eaux, les hôpitaux et les écoles. Ces investissements d'avenir aident à soutenir l'économie du Manitoba, à attirer des investissements, à accroître le commerce et à créer des emplois et de nouvelles possibilités pour les jeunes. Par conséquent, il est important de mesurer l'évolution de la dette nette par rapport à la croissance économique, laquelle est représentée par le PIB nominal, ainsi que par rapport aux recettes pour obtenir une indication de la capacité du gouvernement de rembourser sa dette.

### Rapport dette/PIB – Prévisions de 2014-2015p



p - prévisions

Source : Documents budgétaires fédéraux et provinciaux

### Le rapport dette nette/PIB

Le rapport dette nette/PIB du Manitoba a fluctué au cours des 14 dernières années en raison du ralentissement économique, des conséquences de l'inondation de 2011 et de l'engagement continu à l'égard des investissements dans les immobilisations qui bénéficieront aux Manitobains et Manitobaines. Le nouveau plan quinquennal d'investissements dans l'infrastructure de base devrait faire croître le rapport dette nette/PIB à court terme, mais on doit envisager cette augmentation en fonction des avantages qui en découlent pour l'économie en général. Selon le rapport du Conference Board of Canada intitulé « The Economic Impact of Manitoba's Infrastructure Investment Program », le plan quinquennal d'investissements dans l'infrastructure de base du gouvernement fera croître le PIB réel de 6,3 milliards de dollars, soit 2 %, de 2014 à 2018. Le Manitoba bénéficiera également d'effets additionnels résultant de l'accroissement de la productivité grâce à la capacité de production rehaussée par ces investissements. D'autres études seront entreprises pour évaluer les effets additionnels découlant de l'accroissement de la productivité.

Le Manitoba s'est engagé à maintenir son rapport dette nette/PIB au même niveau que la moyenne des provinces canadiennes, laquelle était de 31,0 % en 2014-2015. La projection du rapport dette nette/PIB en 2014-2015 est de 29,5 %. Dans le Budget 2015, il est prévu que le rapport dette nette/PIB sera de 30,9 %.

### Le rapport dette nette/recettes

Les décisions stratégiques ont donné lieu à une baisse des frais de service de la dette en pourcentage des recettes depuis 1999-2000, ce qui indique une amélioration de la capacité de la province de rembourser sa dette. Les frais de service de la dette ont chuté de 57,6 %, passant de 13,2 cents par dollar de recettes sommaires à un niveau projeté de 5,6 cents dans le Budget 2015, seize ans plus tard. La Province estime que son rapport dette nette/recettes la place au quatrième rang des provinces dont ce rapport est le plus faible.

**Annexe 1 :**  
STATISTIQUES FINANCIÈRES SOMMAIRES DU MANITOBA

## Statistiques financières sommaires du Manitoba

	Budget 2015-2016	Prévisions de 2014-2015	Chiffres réels 2013-2014	Chiffres réels 2012-2013	Chiffres réels 2011-2012	Chiffres réels 2010-2011
ÉTATS FINANCIERS SOMMAIRES						
(en millions de dollars)						
<b>Recettes</b>						
Impôts	3 852	3 674	3 446	3 302	3 138	2 938
Autres taxes et impôts	4 121	3 978	3 723	3 365	3 350	3 219
Droits et autres recettes	2 140	2 131	2 178	2 013	1 906	1 828
Transferts fédéraux	3 881	3 912	3 842	3 953	4 332	4 047
Recettes nettes des entreprises publiques	759	855	783	739	713	807
Fonds d'amortissement et autres bénéfiques nets	210	234	242	242	249	230
<b>Total des recettes</b>	<b>14 963</b>	<b>14 784</b>	<b>14 214</b>	<b>13 614</b>	<b>13 688</b>	<b>13 069</b>
<b>Dépenses</b>						
Santé	6 088	5 900	5 706	5 454	5 328	5 044
Éducation	3 788	3 709	3 562	3 339	3 389	3 218
Services à la famille	1 151	1 121	1 074	1 035	1 013	978
Développement des communautés, de l'économie et des ressources	2 427	2 352	2 357	2 365	2 676	2 309
Justice et autres dépenses	1 239	1 319	1 216	1 142	1 468	928
Service de la dette	842	845	821	839	815	773
<b>Total des dépenses</b>	<b>15 535</b>	<b>15 246</b>	<b>14 736</b>	<b>14 174</b>	<b>14 689</b>	<b>13 250</b>
<b>Ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice</b>	<b>(150)</b>	<b>(38)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Recettes (pertes) nettes</b>	<b>(422)</b>	<b>(424)</b>	<b>(522)</b>	<b>(560)</b>	<b>(1 001)</b>	<b>(181)</b>
<b>Garanties, obligations et emprunts provinciaux</b>						
Programmes gouvernementaux généraux	9 919	9 465	9 105	8 289	7 803	6 955
Programmes gouvernementaux – Aide fédérale pour les inondations	-	-	-	276	326	-
Programmes gouvernementaux – Régimes de retraite	2 695	2 595	2 595	2 595	2 595	2 355
Régie de l'hydro-électricité	14 171	12 588	10 838	9 609	8 999	8 362
Autres organisations de la Couronne	3 034	2 655	2 511	2 246	1 926	1 641
Établissements de santé	1 535	1 477	1 252	1 149	1 094	1 015
Autres	5	5	9	23	37	51
Investissements en immobilisations	4 941	4 488	4 020	3 668	3 195	2 546
<b>Sous-total</b>	<b>36 300</b>	<b>33 273</b>	<b>30 330</b>	<b>27 855</b>	<b>25 975</b>	<b>22 925</b>
<b>Autres obligations</b>						
Obligation découlant des régimes de retraite	8 365	7 761	7 446	6 940	6 697	6 545
Actif des régimes de retraite	(5 961)	(5 500)	(5 408)	(5 112)	(5 063)	(4 814)
Obligation nette découlant des régimes de retraite	2 404	2 261	2 038	1 828	1 634	1 731
Dette contractée pour la Régie de l'hydro- électricité et remboursable par celle-ci	(14 153)	(12 418)	(10 573)	(9 443)	(8 742)	(8 199)
Dettes détenues par les entreprises publiques pour l'éducation et la santé	720	681	600	547	505	471
Autres dettes des organisations de la Couronne	281	266	281	264	266	263
<b>Sous-total</b>	<b>(10 748)</b>	<b>(9 210)</b>	<b>(7 654)</b>	<b>(6 804)</b>	<b>(6 337)</b>	<b>(5 734)</b>
<b>Total de l'ensemble des garanties, des obligations et des emprunts provinciaux</b>	<b>25 552</b>	<b>24 063</b>	<b>22 676</b>	<b>21 051</b>	<b>19 638</b>	<b>17 191</b>
<b>Rajustements pour obtenir la dette nette sommaire</b>						
Garanties	(150)	(170)	(265)	(166)	(257)	(165)
Rajustements en raison de l'adoption des Normes internationales d'information financière par la Régie de l'hydro-électricité	(502)	-	-	-	-	-
Actifs financiers nets	(4 474)	(5 118)	(5 067)	(4 992)	(4 831)	(4 464)
<b>Dette nette sommaire</b>	<b>20 426</b>	<b>18 775</b>	<b>17 344</b>	<b>15 893</b>	<b>14 550</b>	<b>12 562</b>

## NOTES :

- Les chiffres du Budget de 2014-2015 et les prévisions de 2014-2015 publiées dans le rapport financier du troisième trimestre ont été rajustés de manière à être conformes à la présentation actuelle du périmètre comptable du gouvernement.
- Les recettes et les dépenses détaillées pour l'exercice 2015-2016 et la conciliation avec les sommes indiquées pour les opérations fondamentales du gouvernement se trouvent dans les tableaux 1 et 2.
- Les ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice pourraient constituer une augmentation des recettes ou une diminution des dépenses.
- Les données ne correspondent pas nécessairement aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

## Statistiques financières sommaires du Manitoba

	Budget 2015-2016	Prévisions de 2014-2015	Chiffres réels 2013-2014	Chiffres réels 2012-2013	Chiffres réels 2011-2012	Chiffres réels 2010-2011
(Variation en %)						
<b>Variation annuelle</b>						
Impôts	4,8	6,6	4,4	5,2	6,8	9,9
Autres taxes et impôts	3,6	6,8	10,6	0,4	4,1	3,7
Droits et autres recettes	0,4	(2,2)	8,2	5,6	4,3	2,0
Transferts fédéraux	(0,8)	1,8	(2,8)	(8,7)	7,0	3,1
Total des recettes	1,2	4,0	4,4	(0,5)	4,7	4,5
Santé	3,2	3,4	4,6	2,4	5,6	4,4
Éducation	2,1	4,1	6,7	(1,5)	5,3	3,0
Service de la dette	(0,4)	2,9	(2,1)	2,9	5,4	2,2
Total des dépenses	1,9	3,5	4,0	(3,5)	10,9	4,4
Dette nette sommaire	8,8	8,3	9,1	9,2	15,8	7,9
(en %)						
<b>Pourcentage du PIB</b>						
Impôts	5,8	5,8	5,6	5,6	5,6	5,6
Autres taxes et impôts	6,2	6,3	6,1	5,7	6,0	6,1
Droits et autres recettes	3,2	3,3	3,6	3,4	3,4	3,5
Transferts fédéraux	5,9	6,1	6,3	6,7	7,8	7,6
Total des recettes	22,7	23,2	23,2	23,1	24,5	24,7
Santé	9,2	9,3	9,3	9,3	9,5	9,5
Éducation	5,7	5,8	5,8	5,7	6,1	6,1
Service de la dette	1,3	1,3	1,3	1,4	1,5	1,5
Total des dépenses	23,5	24,0	24,1	24,1	26,3	25,0
Dette nette sommaire	30,9	29,5	28,3	27,0	26,1	23,7
<b>Pourcentage des recettes</b>						
Impôts	25,7	24,9	24,2	24,3	22,9	22,5
Autres taxes et impôts	27,5	26,9	26,2	24,7	24,5	24,6
Droits et autres recettes	14,3	14,4	15,3	14,8	13,9	14,0
Transferts fédéraux	25,9	26,5	27,0	29,0	31,6	31,0
Recettes nettes des entreprises publiques	5,1	5,8	5,5	5,4	5,2	6,2
Fonds d'amortissement et autres bénéfiques nets	1,4	1,6	1,7	1,8	1,8	1,8
(Dollars)						
<b>Dollars par habitant</b>						
Total des recettes	11 538	11 532	11 233	10 887	11 095	10 704
Total des dépenses	11 979	11 892	11 645	11 335	11 906	10 853
Service de la dette	649	659	649	671	661	633
Dette nette sommaire	15 751	14 645	13 706	12 709	11 794	10 289
<b>Postes pour mémoire</b>						
Population (en milliers) *	1 296,8p	1 282,0	1 265,4	1 250,5	1 233,7	1 220,9
PIB (valeur de marché)	66 051p	63 633	61 244	58 881	55 829	52 934

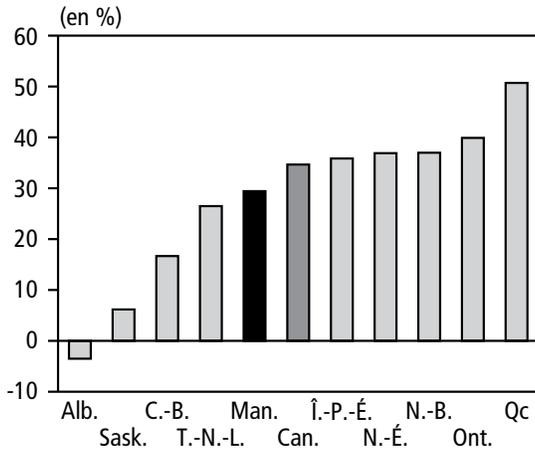
Source : Finances Manitoba

\* population officielle au 1<sup>er</sup> juillet

p - prévisions

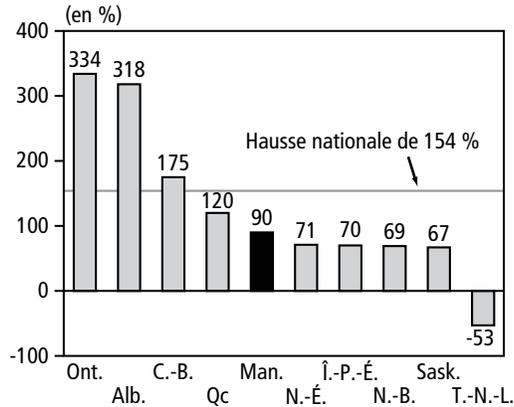
## ■ COMPARAISONS INTERPROVINCIALES

### Rapport dette/PIB – Prévisions de 2014-2015p



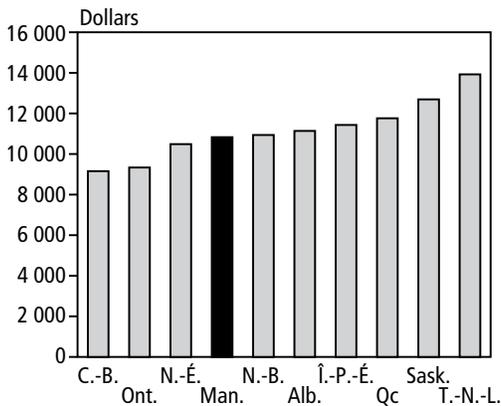
p - prévisions

### Variations importantes dans les transferts fédéraux en espèces de 1999-2000 à 2015-2016



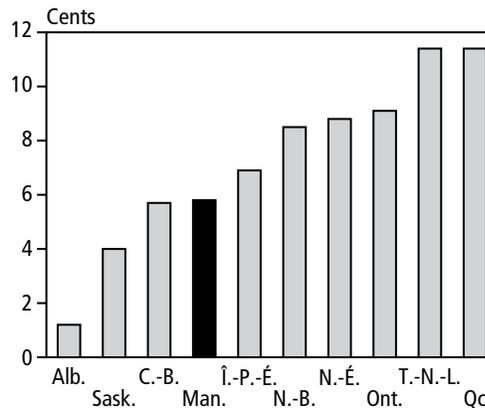
Note : Comprend les paiements versés à la N.-É. au titre de l'Accord sur les ressources extracôticières et de la garantie des avantages cumulatifs

### Dépenses des gouvernements provinciaux par habitant en 2012



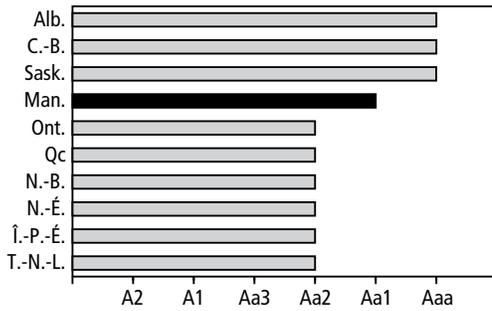
Source : Statistique Canada, statistiques de finances publiques, novembre 2014

### Frais de service de la dette par dollar de recettes



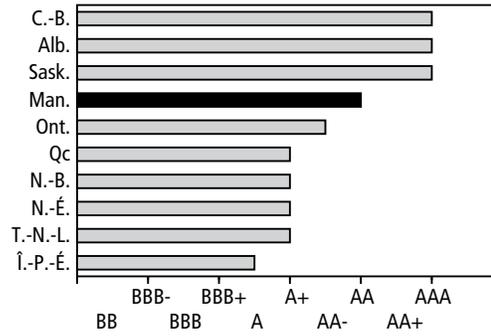
Source : Documents budgétaires provinciaux

**Cote de crédit de Moody's,  
30 avril 2015**



Source : Moody's Investors Service

**Cote de crédit de S&P,  
30 avril 2015**



Source : Standard & Poor's Ratings Service



**Annexe 2 :**  
**BUDGET SOMMAIRE — GUIDE DE L'UTILISATEUR**

## ■ INTRODUCTION

Le présent guide vise à faire connaître au lecteur le format du Budget du Manitoba. Il est composé de trois parties, à savoir, une présentation générale de la structure du Budget sommaire, le Budget sommaire et les tableaux annotés, et une foire aux questions.

Le tableau 1 (Budget sommaire des recettes) et le tableau 2 (Budget sommaire des dépenses) montrent la façon dont le Budget des dépenses et des recettes pour les opérations fondamentales du gouvernement est concilié avec des projections globales des recettes et des dépenses pour les autres entités faisant partie du périmètre comptable du gouvernement afin de produire le Budget sommaire.

Même si les recettes et les dépenses additionnelles d'entités telles les universités, les écoles publiques et les entreprises publiques sont maintenant comprises dans le Budget sommaire, la relation existante entre le gouvernement et les entités qui y sont liées ne change pas. L'utilisation par le gouvernement du Budget sommaire n'a aucune incidence sur la gouvernance de ces entités ni sur leurs relations avec lui.

## ■ STRUCTURE DU BUDGET SOMMAIRE

Le Budget sommaire fournit une vue d'ensemble des recettes et des dépenses de tout le périmètre comptable du gouvernement.

Les recettes y sont regroupées en six catégories.

- Impôts : ce sont entièrement des recettes des opérations fondamentales du gouvernement.
- Autres taxes et impôts : recettes qui incluent la taxe sur les ventes au détail et toutes les autres recettes fiscales des opérations fondamentales du gouvernement, ainsi que les impôts fonciers perçus à titre d'aide à l'éducation.
- Droits et autres recettes : entre autres, les droits d'immatriculation des véhicules, les droits relatifs aux parcs et aux forêts, et les montants perçus par diverses organisations de la Couronne (par exemple pour les services de santé non assurés, ou les recettes de location de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba), ainsi que les droits de scolarité perçus par les universités et les collèges.
- Transferts fédéraux : les paiements de péréquation, les paiements du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, ainsi que d'autres transferts et paiements. Ils sont destinés, pour la plupart, aux opérations fondamentales du gouvernement, bien que certains fonds fédéraux soient versés directement à des entités n'intervenant pas dans lesdites opérations (par exemple, les subventions au logement remises à la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba, les primes d'assurance pour les programmes agricoles et les subventions pour l'éducation publique).
- Recettes nettes des entreprises publiques : recettes qui représentent les revenus nets de l'ensemble des entreprises publiques. Elles sont intégrées aux états financiers sommaires selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation et comprennent les revenus de la Société manitobaine des alcools et des loteries, dont les recettes nettes continuent d'être comptabilisées à titre de recettes des opérations fondamentales du gouvernement.
- Fonds d'amortissement et autres bénéfiques nets : recettes qui sont des intérêts et d'autres gains découlant des placements du Fonds d'amortissement et d'autres placements des opérations fondamentales du gouvernement et d'autres entités comptables. Aux fins des prévisions budgétaires relatives aux opérations fondamentales du gouvernement, les gains sur les placements sont soustraits des frais de service de la dette.
- Les dépenses sont regroupées en principaux secteurs. La liste des entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement est fournie à l'annexe 3.
- Santé : toutes les dépenses relatives à la santé, y compris les activités du ministère de la Santé, de la Vie saine et des Aînés, de tous les offices régionaux de la santé, des hôpitaux et des autres entités du domaine de la santé comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.
- Éducation : toutes les dépenses relatives à l'éducation aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire, y compris les frais de fonctionnement des universités et des collèges, ainsi que les dépenses relatives aux activités du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le secteur comprend également les fonds additionnels destinés au régime de retraite des enseignants et des programmes financés par d'autres sources.

- Services à la famille : toutes les dépenses relatives aux services sociaux et aux programmes pour les jeunes, y compris les activités du ministère des Services à la famille et du ministère des Enfants et des Perspectives pour la jeunesse.
- Développement des communautés, de l'économie et des ressources : comprend les dépenses relatives à l'infrastructure et à d'autres services gouvernementaux, y compris les activités des ministères des Affaires autochtones et du Nord, de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Développement rural, de la Conservation et de la Gestion des ressources hydriques, du Logement et du Développement communautaire, de l'Infrastructure et des Transports, de l'Emploi et de l'Économie, des Ressources minières et des Administrations municipales.
- Justice et autres dépenses : comprend les dépenses engagées pour les services du ministère de la Justice et les activités de l'Assemblée législative, le Conseil exécutif, la Commission de la fonction publique, les régimes de retraite de la fonction publique et autres frais, le ministère des Finances, du Travail et de l'Immigration, des Affaires multiculturelles et de l'Alphabétisation, du Tourisme, de la Culture, du Patrimoine, du Sport et de la Protection du consommateur, et les crédits d'autorisation et les autres crédits.
- Service de la dette : comprend les frais d'intérêts et les dépenses connexes liés à la Caisse de retraite des enseignants, au Régime de retraite de la fonction publique, au financement des immobilisations et aux emprunts de portée générale relatifs à tous les emprunts sommaires de la Province, à l'exclusion des frais de service de la dette contractée pour la Régie de l'hydro-électricité et remboursable par celle-ci. Ces frais sont pris en compte dans les recettes nettes des entreprises publiques.

Les ressources non utilisées et les rajustements en cours d'exercice sont des sommes qui peuvent représenter une augmentation des recettes ou une réduction des dépenses.

Les recettes (pertes) nettes constituent « le résultat net », à savoir, le résultat après que les dépenses ont été soustraites des recettes. Elles représentent le résultat financier du périmètre comptable du gouvernement pour l'exercice.

## ■ BUDGET SOMMAIRE ANNOTÉ

Le Budget sommaire comprend les recettes et les dépenses de toutes les entités faisant partie du périmètre comptable du gouvernement. Les montants sont rajustés dans le cadre de la consolidation afin d'éviter une double comptabilisation de recettes ou de dépenses.

<b>BUDGET SOMMAIRE</b>			
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016			
avec données comparatives pour l'exercice terminé le 31 mars 2015			
	<b>Budget 2015-2016</b>	<b>Prévisions de 2014-2015</b>	<b>Budget 2014-2015</b>
	(en millions de dollars)		
<b>SOURCES DE RECETTES</b>			
	3 852	3 674	3 632
Impôts	4 121	3 978	4 232
Autres taxes et impôts	2 140	2 131	2 039
Droits et autres recettes	3 881	3 912	3 793
Transferts fédéraux	759	855	692
Recettes nettes des entreprises publiques	210	234	242
Fonds d'amortissement et autres bénéfiques nets	<u>14 963</u>	<u>14 784</u>	<u>14 630</u>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>			
<b>SECTEURS DE DÉPENSES</b>			
Santé	6 088	5 900	5 787
Éducation	3 788	3 709	3 893
Services à la famille	1 151	1 121	1 107
Développement des communautés, de l'économie et des ressources	2 427	2 352	2 255
Justice et autres dépenses générales	1 239	1 319	1 223
Service de la dette	842	845	872
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<u>15 535</u>	<u>15 246</u>	<u>15 137</u>
Ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice	(150)	(38)	(150)
<b>RECETTES (PERTES) NETTES</b>	<u>(422)</u>	<u>(424)</u>	<u>(357)</u>

Comprend les impôts fonciers pour l'éducation.

Comprend les droits de scolarité des universités et des collèges.

Les transferts fédéraux sont destinés en majorité aux opérations fondamentales du gouvernement, mais certaines entités reçoivent aussi directement des transferts fédéraux ou des contributions pour le paiement de frais partagés.

Comprend toutes les dépenses du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, ainsi que celles des écoles publiques de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, des collèges et des universités.

Comprend toutes les dépenses de santé du ministère de la Santé, du ministère de la Vie saine et des Aînés, des hôpitaux, des offices régionaux de la santé et des autres entités liées au domaine de la santé.

Les recettes et les dépenses des autres entités comptables sont des projections établies en fonction des données fournies par les entités et ne constituent pas nécessairement des données budgétaires définitives approuvées par les conseils d'administration de ces entités. Bon nombre d'entités comptables ont des exercices financiers et des cycles budgétaires différents de ceux du gouvernement. Lorsque c'est le cas, nous avons utilisé les données disponibles à la date de fin d'exercice la plus proche de la date de fin d'exercice des opérations fondamentales du gouvernement.

## ■ BUDGET SOMMAIRE DES RECETTES ANNOTÉ — DÉTAILS ET CONCILIATION AVEC LE BUDGET DES OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT

**Tableau 1** — Le tableau 1 regroupe les différentes sources de recettes dans six catégories, ce qui permet de voir les recettes des opérations fondamentales du gouvernement et l'incidence de la conciliation de celles-ci et des autres entités comptables.

Les noms des secteurs correspondent à ceux du Budget sommaire.

Des types de recettes semblables peuvent être enregistrés dans la colonne des opérations fondamentales du gouvernement et dans celle des autres entités comptables (par ex. : frais de services, transferts pour le paiement de frais partagés).

Source de recettes	OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT	INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION	SOMMAIRE
	Budget des recettes	et recettes d'autres entités comptables	
<b>Impôts</b>			
Impôt sur le revenu des particuliers	3 261 845	-	3 261 845
Impôt sur les bénéfices des sociétés	590 102	-	590 102
<b>Sous-total – Impôts</b>	<b>3 851 947</b>	<b>-</b>	<b>3 851 947</b>
<b>Autres taxes et impôts</b>			
Impôts divers sur les sociétés	279 345	-	279 345
Taxes sur les carburants	335 460	10 275	345 735
Taxe sur les transferts fonciers	90 000	-	90 000
Impôt destiné à l'enseignement et aux services de santé	466 818	(116 435)	350 383
Taxe sur les ventes au détail	2 289 781	2 600	2 292 381
Taxe sur le tabac	252 283	-	252 283
Autres taxes et impôts	17 854	-	17 854
Impôts fonciers pour l'éducation	-	493 315	493 315
<b>Sous-total – Autres taxes et impôts</b>	<b>3 731 541</b>	<b>389 755</b>	<b>4 121 296</b>
<b>Droits et autres recettes</b>			
Amendes et frais et autres frais de justice	52 090	900	52 990
Minéraux et pétrole	18 086	-	18 086
Permis et droits – Automobiles et transports routiers	150 500	-	150 500
Parcs – foresterie et conservation (autres droits)	35 393	300	35 693
Loyer de l'énergie hydraulique	119 026	-	119 026
Frais de service et frais divers	204 192	1 282 254	1 486 446
Partage des recettes des organismes de service spécial	(18 070)	-	-
Droits de scolarité	-	277 163	277 163
<b>Sous-total – Droits et autres recettes</b>	<b>597 357</b>	<b>1 542 547</b>	<b>2 139 904</b>
<b>Transferts fédéraux</b>			
Péréquation	1 738 000	-	1 738 000
Transfert canadien en matière de santé	1 229 800	-	1 229 800
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	468 400	-	468 400
Coûts partagés et autres transferts	155 890	289 410	445 300
<b>Sous-total – Transferts fédéraux</b>	<b>3 592 090</b>	<b>289 410</b>	<b>3 881 500</b>
<b>Recettes nettes des entreprises publiques</b>			
Société manitobaine des alcools et des loteries	581 500	-	581 500
Société d'assurance-dépôts du Manitoba	-	17 155	17 155
Hydro-Manitoba	-	125 000	125 000
Commission des accidents du travail	-	15 343	15 343
Société d'assurance publique du Manitoba	-	19 954	19 954
<b>Sous-total – Recettes nettes des entreprises publiques</b>	<b>581 500</b>	<b>177 452</b>	<b>758 952</b>
<b>Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets</b>	<b>-</b>	<b>209 799</b>	<b>209 799</b>
<b>Total – Budget des recettes</b>	<b>12 354 435</b>	<b>2 608 963</b>	<b>14 963 398</b>

Les recettes et les dépenses des autres entités comptables sont des projections établies en fonction des données fournies par les entités et ne constituent pas nécessairement des données budgétaires définitives approuvées par les conseils d'administration de ces entités. Bon nombre d'entités comptables ont des exercices financiers et des cycles budgétaires différents de ceux du gouvernement. Lorsque c'est le cas, nous avons utilisé les données disponibles à la date de fin d'exercice la plus proche de la date de fin d'exercice des opérations fondamentales du gouvernement.

## ■ BUDGET SOMMAIRE DES DÉPENSES ANNOTÉ — DÉTAILS, CONCILIATION AVEC LE BUDGET DES OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT ET RÉSULTAT DU BUDGET SOMMAIRE

**Tableau 2** — Le tableau 2 regroupe les dépenses dans six secteurs. Il présente le budget des dépenses liées aux opérations fondamentales du gouvernement, les incidences de la consolidation pour éviter la double comptabilisation des dépenses, et les dépenses additionnelles d'autres entités comptables non financées par les opérations fondamentales du gouvernement.

Les dépenses des autres entités comptables sont des dépenses financées par d'autres sources de recettes que celles des opérations fondamentales du gouvernement.

Budget des dépenses soumis à l'approbation de l'Assemblée législative.

Les noms des secteurs correspondent à ceux du Budget sommaire.

Les dépenses d'autres entités comptables sont indiquées à côté des prévisions de dépenses pour le ministère chargé des opérations fondamentales du gouvernement connexes.

	OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT	INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION et dépenses d'autres entités comptables	SOMMAIRE
<b>Secteur ou ministère</b>	<b>Budget des dépenses</b>		
<b>Santé</b>			
Santé, Vie saine et Aînés	5 653 292	434 656	6 087 948
<b>Éducation</b>			
Éducation et Enseignement supérieur	2 505 431	1 283 133	3 788 564
<b>Services à la famille</b>			
Enfants et Perspectives pour la jeunesse	49 659	(15 850)	33 809
Services à la famille	1 162 392	(45 576)	1 116 816
<b>Total – Services à la famille</b>	<b>1 212 051</b>	<b>(61 426)</b>	<b>1 150 625</b>
<b>Développement des communautés, de l'économie et des ressources</b>			
Affaires autochtones et du Nord	33 527	3 249	36 776
Agriculture, Alimentation et Développement rural	203 995	198 545	402 540
Conservation et Gestion des ressources hydriques	138 089	490	138 579
Logement et Développement communautaire	88 984	181 004	269 988
Infrastructure et Transports	607 162	(174 488)	432 674
Emploi et Économie	657 874	15 217	673 091
Ressources minières	9 835	16 521	26 356
Administrations municipales Manitoba	433 833	13 088	446 921
<b>Total – Développement des communautés, de l'économie et des ressources</b>	<b>2 173 299</b>	<b>253 626</b>	<b>2 426 925</b>
<b>Justice et autres dépenses</b>			
Assemblée législative	52 021	(875)	51 146
Conseil exécutif	2 679	(70)	2 609
Commission de la fonction publique	18 369	(594)	17 775
Régimes de retraite de la fonction publique et autres frais	14 161	58 759	72 920
Finances	262 355	64 346	326 701
Justice	537 397	1 449	538 846
Travail et Immigration	23 062	13 008	36 070
Affaires multiculturelles et Alphabétisation	21 572	(8 170)	13 402
Tourisme, Culture, Patrimoine, Sport et Protection du consommateur	81 248	10 191	91 439
Crédits d'autorisation	44 724	-	44 724
Autres crédits	43 484	-	43 484
<b>Total – Justice et autres dépenses</b>	<b>1 101 072</b>	<b>138 044</b>	<b>1 239 116</b>
<b>Service de la dette</b>	<b>220 000</b>	<b>622 114</b>	<b>842 114</b>
<b>Total – Budget des dépenses</b>	<b>12 865 145</b>	<b>2 670 147</b>	<b>15 535 292</b>
<b>Soustraire : Total – Budget des recettes (Tableau 1)</b>	<b>12 354 435</b>	<b>2 608 963</b>	<b>14 963 398</b>
Ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice	(70 000)	(80 000)	(150 000)
<b>Total des dépenses</b>	<b>(146 780)</b>	<b>(160 000)</b>	<b>(306 780)</b>

Les recettes et les dépenses des autres entités comptables sont des projections établies en fonction des données fournies par les entités et ne constituent pas nécessairement des données budgétaires définitives approuvées par les conseils d'administration de ces entités. Bon nombre d'entités comptables ont des exercices financiers et des cycles budgétaires différents de ceux du gouvernement. Lorsque c'est le cas, nous avons utilisé les données disponibles à la date de fin d'exercice la plus proche de la date de fin d'exercice des opérations fondamentales du gouvernement.

## ■ FOIRE AUX QUESTIONS

**Q1** Qu'est-ce qu'un budget sommaire?

**R** Un budget sommaire est un portrait global des dépenses et des recettes liées aux opérations fondamentales du gouvernement, assorti de projections globales du budget de fonctionnement des organisations de la Couronne, des entreprises publiques et des organismes publics tels les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les universités et les collèges.

On utilise le terme budget sommaire étant donné qu'il s'agit d'une consolidation des recettes et des dépenses liées aux opérations générales des programmes et des ministères — les services gouvernementaux qui relèvent habituellement de l'Assemblée législative — et des fonctions additionnelles qui sont indirectement contrôlées par le gouvernement provincial, comme les écoles publiques et les universités.

Par exemple, les dépenses des écoles publiques financées par les impôts fonciers des divisions scolaires et les paiements de soutien provinciaux sont représentés par un seul montant. Cela permet aux contribuables de voir ce que coûte au total la prestation des services qu'offrent les écoles publiques.

**Q2** Comment peut-on connaître les montants des recettes encaissées par le gouvernement et les sommes qu'il compte affecter à ses programmes et à ses services fondamentaux?

**R** Le détail des dépenses et des recettes liées aux opérations fondamentales du gouvernement est présenté dans le Budget des dépenses et des recettes déposé à l'Assemblée législative. Le Budget sommaire et le Budget des dépenses et des recettes contiennent tous deux des tableaux de conciliation (tableau 1 pour les recettes, tableau 2 pour les dépenses) afin d'aider le lecteur à passer du Budget sommaire au Budget des dépenses et des recettes, ou vice versa.

**Q3** Quelles sont les entités comprises dans le Budget sommaire et où puis-je obtenir plus de renseignements sur leurs plans?

**R** Une liste de toutes les entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement figure dans le Budget sommaire, à l'annexe 3. Le Budget sommaire cumule les dépenses et les recettes prévues pour les opérations fondamentales du gouvernement avec les prévisions budgétaires globales des autres entités comptables. Toute question nécessitant plus de renseignements sur le budget de l'une des autres entités devrait être adressée directement à l'entité en question.

**Q4** Comme le Budget du Manitoba englobe l'ensemble du périmètre comptable du gouvernement, celui-ci utilisera-t-il les recettes d'autres entités du périmètre comptable pour financer les opérations fondamentales du gouvernement?

**R** L'utilisation d'un budget sommaire ne change pas la manière dont les opérations fondamentales du gouvernement sont financées. Dans le cadre du Budget sommaire, seules les recettes provenant des entités de la Couronne qui, jusqu'ici, ont toujours été utilisées pour financer les programmes et les services publics (comme celles de la Société manitobaine des alcools et des loteries et des organismes de service spécial établis par le gouvernement) continueront d'être utilisées pour financer les opérations fondamentales du gouvernement.

**Q5** Si le gouvernement ne contrôle pas directement les autres entités du périmètre comptable, pourquoi comptabilise-t-il leurs recettes et leurs dépenses avec les siennes dans le Budget sommaire?

**R** Le gouvernement du Manitoba agit conformément aux recommandations du Bureau du vérificateur général du Manitoba. Les principes comptables généralement reconnus et les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public pour les gouvernements supérieurs du Canada exigent que tous les gouvernements préparent leurs états financiers annuels de la sorte.

**Q6** Quelle est la différence entre les dépenses des opérations fondamentales du gouvernement et les dépenses sommaires?

**R** Les dépenses relatives aux opérations fondamentales du gouvernement reflètent les prévisions de dépenses ministérielles du gouvernement du Manitoba qui sont présentées à l'Assemblée législative et approuvées par celle-ci. Ces dépenses comprennent les subventions accordées aux autres entités comptables du périmètre comptable du gouvernement. Les dépenses sommaires incluent les dépenses supplémentaires des autres entités du périmètre comptable du gouvernement qui sont financées par d'autres sources que celles des opérations fondamentales. Le total sommaire reflète le coût total des services fournis, dans les divers secteurs, qui sont financés à partir des recettes fondamentales du gouvernement et de celles des autres entités comptables.

**Q7** Comment le Budget sommaire traite-t-il l'obligation découlant des régimes de retraite?

**R** L'obligation découlant des régimes de retraite figure en totalité dans les états financiers sommaires; tout changement relatif à cette obligation se reflète donc dans le Budget sommaire. Les charges de retraite incluent les montants financés au moyen des crédits affectés aux opérations fondamentales du gouvernement, ainsi que des rajustements sommaires pour les augmentations déterminées par calcul actuariel de la valeur du solde impayé de l'obligation découlant des régimes de retraite. Les charges de retraite relatives à la Caisse de retraite des enseignants sont comprises dans le secteur Éducation.

**Q8** Qu'entend-on par incidences de la consolidation?

**R** Les incidences de la consolidation sont des rajustements nécessaires pour inclure les recettes et les dépenses des autres entités comptables dans le Budget sommaire. Elles comprennent les rajustements nécessaires pour présenter les données de manière uniforme et pour éliminer les transactions entre entités du périmètre comptable du gouvernement, dans le but d'éviter la double comptabilisation des recettes et des dépenses dans le résultat sommaire (par exemple, une subvention publique figure comme dépense dans les opérations fondamentales du gouvernement et est éliminée des recettes de l'entité comptable concernée).

**Q9** En quoi les autres éléments du résultat étendu consistent-ils et quelle est leur incidence sur les résultats sommaires du gouvernement?

**R** Les autres éléments du résultat étendu concernent certaines autres entités comptables et représentent des gains ou des pertes non réalisés calculés selon la juste valeur marchande des instruments financiers, par exemple, des actifs financiers susceptibles de vente ou une dette en devise étrangère. Les variations des autres éléments du résultat étendu dépendent de l'écart dans les évaluations au cours du marché en fin d'exercice et constituent par conséquent un aperçu ponctuel de la variation d'une valeur donnée par rapport à la valeur à la même date l'année précédente. Étant donné que les autres éléments du résultat étendu représentent des gains ou des pertes non réalisés, ils n'ont pas d'incidence sur les résultats annuels des activités des autres entités comptables et, par conséquent, ils n'ont pas non plus d'incidence sur les recettes nettes sommaires du gouvernement. Toutefois, les autres éléments du résultat étendu ont une incidence sur le bilan et donc sur la dette nette du gouvernement et son rapport dette nette/PIB.

Lorsque les actifs sous-jacents sont vendus ou lorsque la dette publique à l'étranger est éliminée, l'entité comptable enregistre des gains ou des pertes dans ses autres éléments du résultat étendu, ce qui a une incidence sur le résultat net de l'entité comptable concernée et, par le fait même, sur les recettes nettes sommaires du gouvernement.

## ■ GLOSSAIRE DE TERMES-CLÉS

**Actifs financiers** : actifs (exemples : encaisse, investissements, prêts et débiteurs) qui appartiennent au gouvernement et qu'il pourrait facilement convertir en liquidités afin de faire face à ses obligations ou pour financer ses activités futures.

**Actifs financiers nets** : actifs (exemples : encaisse, investissements, prêts et débiteurs), après avoir soustrait les créditeurs, qui appartiennent au gouvernement et qu'il pourrait facilement convertir en liquidités afin de faire face à ses obligations ou pour financer ses activités futures.

**Actifs non financiers** : actifs ayant une existence matérielle, notamment les immobilisations corporelles (par exemple les immeubles et les routes) et les biens consommables tels que les inventaires qui ne sont pas normalement convertis en liquidités.

**Autres éléments du résultat étendu** : prise en compte des gains ou des pertes non réalisés calculés selon la juste valeur marchande de l'instrument financier, par exemple, un placement susceptible de vente ou d'échange ou une dette en devise étrangère. À l'heure actuelle, les normes comptables concernant les autres éléments du résultat étendu s'appliquent uniquement aux autres entités comptables, à l'exception des organismes sans but lucratif. Les autres éléments du résultat étendu sont mesurés d'après la variation des évaluations à la valeur du marché, des taux d'intérêt et des taux de change en fin d'exercice et constituent, par conséquent, un aperçu ponctuel de la variation d'une valeur donnée par comparaison avec la valeur à la même date l'année antérieure.

**Autres entités comptables** : entités du périmètre comptable du gouvernement comme les organisations de la Couronne, les entreprises publiques et les organismes du secteur public tels les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les universités et les collèges qui sont directement ou indirectement contrôlés par le gouvernement, comme le prescrit le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les opérations fondamentales du gouvernement en sont exclues.

**Budget sommaire** : comprend les prévisions de recettes et le budget des dépenses pour les opérations fondamentales du gouvernement, ainsi que des projections globales pour les entités qui sont directement ou indirectement contrôlées par le gouvernement, comme le prescrit le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

**Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP)** : conseil créé par Comptables professionnels agréés du Canada et responsable de l'établissement de normes comptables dans le secteur public en fonction des principes comptables généralement reconnus.

**Dette de type général** : emprunts pour les programmes généraux, y compris toutes les valeurs du gouvernement qui ne sont pas des dettes auto-entretenuées ou qui ne découlent pas de l'acquisition d'immobilisations.

**Dette nette sommaire** : total des passifs du périmètre comptable du gouvernement moins ses actifs financiers. Il s'agit du solde des passifs qu'il faudra payer ou financer à l'aide de recettes futures.

**Emprunts** : valeurs ou titres émis au nom du gouvernement et vendus aux investisseurs des marchés financiers. On compte parmi ces titres des débentures, des bons du Trésor, des billets à ordre, des obligations à moyen terme et des obligations d'épargne du Manitoba.

**Entreprise publique** : organisation de la Couronne qui est investie des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales. Elle vend des biens ou offre des services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement, et elle peut poursuivre ses activités au moyen de ses recettes.

**Fonds d'amortissement** : fonds facilement convertibles en liquidités et prévus pour rembourser méthodiquement les emprunts à l'échéance.

**Fonds d'amortissement des régimes de retraite** : actifs financiers prévus pour permettre au gouvernement de s'acquitter méthodiquement de ses obligations découlant des régimes de retraite.

**Garanties** : le gouvernement, dans le cours normal de ses activités, peut garantir le remboursement des dettes ou des emprunts engagés par des organismes, c'est-à-dire principalement des entreprises publiques. De telles garanties sont fournies pour les obligations d'épargne Hydro Bonds du Manitoba.

**Immobilisations corporelles** : immobilisations dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont acquises, construites ou développées, et qui sont destinées à être utilisées plutôt que vendues.

**Incidences de la consolidation** : ajustements nécessaires pour inclure les recettes et les dépenses des autres entités comptables dans le Budget sommaire, et pour éliminer les transactions entre entités dans le but d'éviter la double comptabilisation des recettes et des dépenses (par exemple, une subvention publique figure comme dépense dans les opérations fondamentales du gouvernement et est éliminée des recettes de l'entité comptable concernée).

**Infrastructure** : sous-ensemble d'immobilisations corporelles utilisées par le grand public, par exemple, les parcs, les routes et les ponts.

**Juste valeur marchande** : valeur que l'on peut obtenir pour un actif financier ou non financier s'il est vendu sur le marché libre.

**Obligations** : passifs à long terme du gouvernement non productifs d'intérêts, qui peuvent ou non être assujettis à des modalités de remboursement particulières.

**Obligation découlant des régimes de retraite** : valeur actuarielle de l'obligation non réglée découlant des régimes de retraite du gouvernement et des organisations de la Couronne participantes. La dépense comprend les fonds provenant des crédits relatifs aux opérations fondamentales du gouvernement et l'augmentation, déterminée à l'aide de calculs actuariels, de l'obligation découlant des régimes de retraite.

**Opérations fondamentales du gouvernement** : composante du périmètre comptable du gouvernement. Il s'agit des opérations du gouvernement, y compris les recettes qui sont directement sous le contrôle du gouvernement, ainsi que les programmes et les services fournis par ses ministères.

**Organisation de la Couronne** : organisation du périmètre comptable qui a été établie par le gouvernement ou dont il a la propriété exclusive, par exemple, une société d'État comme la Société des services agricoles du Manitoba.

**Périmètre comptable du gouvernement** : inclut les opérations fondamentales du gouvernement, les organisations de la Couronne, les entreprises publiques et les organismes du secteur public tels les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les universités et les collèges.

**Principes comptables généralement reconnus (PCGR)** : pratiques comptables normalisées et lignes directrices pour la présentation de l'information financière telles qu'elles sont prescrites pour le secteur public.

**Produit intérieur brut (PIB)** : valeur marchande totale de tous les biens et services finaux produits par l'économie manitobaine.

**Rapport dette nette/PIB** : ratio obtenu en divisant la dette nette du gouvernement par la valeur marchande totale de tous les biens et services finaux produits par l'économie manitobaine. La dette nette est le total du passif du gouvernement moins ses actifs financiers. Les agences d'évaluation du crédit et d'autres analystes s'en servent couramment pour apprécier la conjoncture financière d'un État et l'évolution de sa capacité à faire face à ses engagements financiers.

**Service de la dette** : intérêts et autres dépenses liés aux emprunts provinciaux.

**Transferts et recouvrements fédéraux** : recettes reçues ou à recevoir du gouvernement fédéral.

**Valeur de remplacement des actifs** : coût de remplacement d'une immobilisation, selon sa valeur actuelle.

**Annexe 3 :**  
ENTITÉS INCLUSES DANS LE BUDGET SOMMAIRE  
(PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT)

## **SANTÉ**

Santé, Vie saine et Aînés Manitoba  
Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances  
Action cancer Manitoba  
Diagnostic Services of Manitoba, Inc.  
Régime d'assurance-maladie du Manitoba  
Office de financement des immobilisations hospitalières du Manitoba  
Foyers de soins personnels sans but lucratif  
Regional Health Authorities of Manitoba, Inc.  
Offices régionaux de la santé (y compris les organismes qui en relèvent)  
    Office régional de la santé d'Entre-les-Lacs et de l'Est  
    Office régional de la santé du Nord  
    Santé de Prairie Mountain  
    Southern Health–Santé Sud  
    Office régional de la santé de Winnipeg  
Rehabilitation Centre for Children Inc.  
St. Amant Inc.

## **ÉDUCATION**

Éducation et Enseignement supérieur Manitoba  
Collège communautaire Assiniboine  
Université de Brandon  
Université de Saint-Boniface  
Collège Red River  
Collège universitaire du Nord  
Université du Manitoba  
Université de Winnipeg  
Centre des manuels scolaires du Manitoba  
Commission des finances des écoles publiques  
Divisions scolaires publiques

## **SERVICES À LA FAMILLE**

Enfants et Perspectives pour la jeunesse Manitoba  
Services à la famille Manitoba  
Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba  
Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba  
Régie générale des services à l'enfant et à la famille  
Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis

## **DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS, DE L'ÉCONOMIE ET DES RESSOURCES**

### **Affaires autochtones et du Nord**

Affaires autochtones et du Nord Manitoba  
Fonds de développement économique local

**Agriculture, Alimentation et Développement rural**

Agriculture, Alimentation et Développement rural Manitoba  
Fonds de la Loi sur les machines et le matériel agricoles  
Centre de développement des produits alimentaires  
Société des services agricoles du Manitoba  
Commission hippique  
Fonds des bourses d'études vétérinaires

**Conservation et Gestion des ressources hydriques**

Conservation et Gestion des ressources hydriques Manitoba  
Fonds de mise en valeur du poisson et de la faune  
Manitoba vert – Solutions écologiques  
Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba  
Corporation manitobaine de gestion des déchets dangereux  
Pépinière forestière Pineland  
Fonds d'aide à la réduction du volume et au recyclage des déchets

**Logement et Développement communautaire**

Logement et Développement communautaire Manitoba  
Office des prêts et de garantie de prêts aux coopératives  
Conseil de promotion de la coopération  
Société d'habitation et de rénovation du Manitoba  
Manitoba Community Services Council Inc.

**Infrastructure et Transports**

Infrastructure et Transports Manitoba  
Terres domaniales et acquisition foncière  
Leaf Rapids Town Properties Ltd.  
Commission manitobaine d'aménagement du canal de dérivation et de la route située du côté est  
Fonds d'amélioration de la productivité de l'industrie du transport routier au Manitoba

**Emploi et Économie**

Emploi et Économie Manitoba  
Entrepreneuriat Manitoba  
Centre de technologie industrielle  
Société de développement du Manitoba  
Manitoba Opportunities Fund Ltd.  
Société recherche Manitoba

### **Ressources minières**

Ressources minières Manitoba  
Fonds de réserve pour l'abandon  
Régie des alcools et des jeux du Manitoba  
Manitoba Potash Corporation  
Caisse de soutien aux localités minières  
Fonds de réserve de remise en état des mines  
Fonds de réserve de remise en état des carrières

### **Administrations municipales**

Administrations municipales Manitoba  
Fonds d'aide à la production de biodiesel  
Fonds de revitalisation urbaine  
Fonds d'aide à la production d'éthanol  
Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba

### **JUSTICE ET AUTRES DÉPENSES**

#### **Assemblée législative**

Assemblée législative

#### **Conseil exécutif**

Conseil exécutif

#### **Commission de la fonction publique**

Commission de la fonction publique

#### **Régimes de retraite de la fonction publique et autres frais**

Régimes de retraite de la fonction publique et autres frais

#### **Finances**

Finances Manitoba  
Conseil des corporations de la Couronne  
Conseil d'assurance du Manitoba  
Réseaux informatiques en apprentissage et en recherche pédagogique du Manitoba  
Office des services financiers du Manitoba  
Organisme chargé de la distribution du matériel  
Organisme de gestion des véhicules gouvernementaux et de l'équipement lourd

#### **Justice**

Justice Manitoba  
Fondation commémorative Helen-Betty-Osborne  
Société d'aide juridique du Manitoba  
Le tuteur et curateur public  
Commission de réforme du droit du Manitoba  
Fonds d'aide aux victimes

## **Travail et Immigration**

Travail et Immigration Manitoba  
Bureau du commissaire aux incendies  
Fonds pour l'éducation du public sur la sécurité et la santé au travail

## **Affaires multiculturelles et Alphabétisation**

Affaires multiculturelles et Alphabétisation Manitoba

## **Tourisme, Culture, Patrimoine, Sport et Protection du consommateur**

Tourisme, Culture, Patrimoine, Sport et Protection du consommateur Manitoba  
Fonds de littératie financière  
Conseil des services funéraires du Manitoba  
Fonds d'indemnisation des titres fonciers  
Centre culturel franco-manitobain  
Conseil des arts du Manitoba  
Société du Centre du centenaire du Manitoba  
Commission des sports de combat  
Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore  
Sport Manitoba Inc.  
Société Voyage Manitoba  
Venture Manitoba Tours Ltd.  
Bureau de l'état civil

## **ENTREPRISES PUBLIQUES**

Société d'assurance-dépôts du Manitoba  
Régie de l'hydro-électricité  
Société manitobaine des alcools et des loteries  
Société d'assurance publique du Manitoba  
Commission des accidents du travail

## **FONDS SPÉCIAUX, ne relevant pas d'un secteur ni d'un ministère**

Compte de remboursement de la dette  
Compte de stabilisation des revenus

